

Communauté de Communes
des **Collines du Perche Normand**
PROCÈS-VERBAL

Séance du Lundi 20 mars 2017

Nombre de membres

En exercice : 41

Présents : 31

Votants : 36

L'An deux mille **DIX SEPT**, le **VINGT** Mars, le **CONSEIL DE COMMUNAUTE**, régulièrement convoqué le **15 mars 2017**, s'est réuni à la Salle des Fêtes d'IGE, sous la Présidence de **Monsieur Serge CAILLY**, Président.

Étaient présents : Mme Claudine **BEREAU**, MM. David **BOULAY**, Marc **BUGEY**, Daniel **CHEMIN**, Dominique **CHOPIN**, Mme Amale **EL KHALEDI**, MM. Jean-Luc **FERCHAUD**, Didier **FIOCCA**, Mme Martine **GEORGET**, MM. Patrick **GREGORI**, Michel **HEROUIN**, Daniel **JEAN**, Jacques **KASER**, Mmes Christine **LA LOUZE**, Brigitte **LAURENT**, MM. Jean-Claude **LHERAULT**, Arnaud **LOISEAU**, Mmes Danièle **MARY**, Laurence **MONIN**, M. Roger **PAPILLON**, Mme Catherine **PEZARD**, MM. Vincent **SEGOUIN**, Guy **SUZANNE**, Rémy **TESSIER**, Mme Isabelle **THIERRY**, MM. Sébastien **THIROUARD**, Jacques **TRUILLET**, Mme Lydie **TURMEL**, M. Olivier **VOISIN**

Absents représentés par Suppléant : M. Anthony **SAVALE** (M. **CHOPIN**)

Absents représentés par pouvoir : MM. Maurice **BOULLAY** donne pouvoir à M. Arnaud **LOISEAU**, Mme Séverine **FONTAINE** donne pouvoir à M. Michel **HEROUIN**, M. Pierre **MENAGER** donne pouvoir à Mme Danièle **MARY**, Mme Hélène **OBISSIER** donne pouvoir à M. Daniel **CHEMIN**, M. Guy **VOLLET** donne pouvoir à M. Patrick **GREGORI**,

Absent excusé : MM. Jean Pierre **DESHAYES**, François **GOULET**, Bruno **JOUSSELIN**, Vincent **LEROY**, Pierre **SAUVEE**

Secrétaire de Séance : M. Maurice **BOULLAY**.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du conseil communautaire en date du 09.02.2017
3. Comptes Administratifs 2016 y compris budgets annexes :
4. Comptes administratifs CDC historique du Val d'Huisne
5. Comptes administratifs CDC historique du Pays Bellêmeois
6. Comptes de Gestion 2016 :
7. Comptes de gestion CDC historique du Val d'Huisne
8. Comptes de gestion CDC historique du Pays Bellêmeois
9. Affectation des résultats
10. Débat d'Orientation Budgétaire
11. Approbation des statuts du Sictom de Nogent le Rotrou
12. Nomination des membres à la commission intercommunale des impôts directs
13. Approbation des statuts du PETR du Pays du Perche Ornaïs
14. Piscine : Fixation nouveaux tarifs – Soirée « Zen »
15. Nomination d'un représentant au TE61
16. Informations diverses
17. Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil à l'unanimité approuve la désignation par ordre alphabétique des Conseillers communautaires : pour cette séance, il est retenu **M. Marc BUGEY**.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 09/02/2017

Le Conseil à l'unanimité *approuve le compte-rendu du Conseil communautaire du 09/02/2017.*

3. Comptes administratifs :

Préambule :

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur proposition du Président, M. Sébastien THIROUARD préside la séance du Conseil pour faire procéder aux votes des différents comptes administratifs 2016 des collectivités historiques du Pays Bellëmois et du Val d'Huisne.

M. Serge CAILLY, Président de la CDC, ne prendra pas part à ces votes et quitte la salle. Il restera Président de séance pour tous les autres sujets à l'ordre du jour.

Les comptes administratifs des budgets principaux des deux CDC historiques du Pays Bellëmois et du Val d'Huisne sont présentés aux Élus de manière globale dans un souci de simplification. Bien entendu, il sera ensuite proposé au Conseil d'approuver les comptes administratifs de chaque CDC historique.

a) Comptes administratifs CDC historique du Val d'Huisne

b) Comptes administratifs Cdc historique du Pays Bellëmois

Rappel synthétique des résultats budgétaires

	2015	2016
CAF Brute	641 645 €	468 447 €
Incidence Voirie Val d'Huisne	125 400 €	115 000 €
Incidence Pénalités	0 €	122 000 €
CAF Brute corrigée	767 045 €	705 447 €
Remboursements d'emprunts	183 722 €	883 144 €
CAF Nette	583 323 €	- 177 697 €
CAC (1)	0,92	1,07
Endettement Budget principal	2 387 877 €	1 504 733 €
Endettement Budgets Annexes	909 766 €	1 278 626 €

(1) Capacité d'Autofinancement Courant: Charges réelles + RBT Dettes / Recettes Réelles
= Capacité de la CDC à financer ses investissements

Budget général - CA 2016 Section de Fonctionnement									
DEPENSES	Pays Bellemois			Val d'Huisne			Cumul		
	Réalisé 2015	Alloués 2016	Réalisé 2016	Réalisé 2015	Alloués 2016	Réalisé 2016	Réalisé 2015	Alloués 2016	Réalisé 2016
011 Charges à caractère général	375 391,33	431 802,00	410 976,41	409 060,89	458 662,00	390 855	784 452,22	890 464,00	801 831,89
012 Charges de personnel	804 730,61	843 000,00	789 047,71	759 247,95	773 608,00	754 987,02	1 563 978,56	1 616 608,00	1 544 034,73
65 Autres charges de gestion courante	844 297,96	1 069 484,00	848 948,10	1 368 091,61	1 318 146,00	1 297 989,54	2 212 389,57	2 387 630,00	2 146 937,64
66 Charges financières	34 223,65	36 584,00	31 102,97	40 527,20	165 940,00	162 754,65	74 750,85	202 524,00	193 857,62
67 Charges exceptionnelles	23 140,88	16 500,00	11 297,49	0,00	500,00	0,00	23 140,88	17 000,00	11 297,49
68 Dotation aux provisions	0,00	0,00	0,00	58 700,00	352 291,00	0,00	58 700,00	352 291,00	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00	33 233,00	0,00	0,00	9 976,00	0,00	0,00	43 209,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	59 544,84	70 000,00	56 602,88	75 256,64	57 319,00	57 309,96	134 801,48	127 319,00	113 912,84
014 Atténuations de produits	171 115,00	181 800,00	181 741,00	262 655,00	319 035,00	319 035,00	433 770,00	500 835,00	500 776,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	248 581,00	0,00	0,00	1 155 385,00	0,00	0,00	1 403 966,00	0,00
Volume global	2 312 444,27	2 930 984,00	2 329 716,56	2 973 539,29	4 610 862,00	2 982 931,65	5 285 983,56	7 541 846,00	5 312 648,21
RECETTES	Pays Bellemois			Val d'Huisne			Cumul		
	Réalisé 2015	Alloués 2016	Réalisé 2016	Réalisé 2015	Alloués 2016	Réalisé 2016	Réalisé 2015	Alloués 2016	Réalisé 2016
002 Résultat de fonctionnement reporté	117 135,33	162 043,00	0,00	622 633,22	1 467 051,00	0,00	739 768,55	1 629 094,00	0,00
70 Produits du service, du domaine et ventes	93 668,22	113 200,00	78 788,15	93 687,17	90 760,00	92 418,20	187 355,39	203 960,00	171 206,35
73 Impôts et taxes	2 061 037,00	2 084 616,00	2 077 430,70	2 452 073,00	2 392 737,00	2 393 026,00	4 513 110,00	4 477 353,00	4 470 456,70
74 Dotations, subventions et participations	417 566,55	324 125,00	279 709,84	448 091,53	361 484,00	416 221,00	865 658,08	685 609,00	695 930,84
75 Autres produits de gestion courante	3 835,64	213 500,00	201 425,07	48 371,40	42 798,00	44 450,49	52 207,04	256 298,00	245 875,56
013 Atténuations de charges	13 672,64	13 500,00	14 223,95	96 546,69	80 407,00	59 310,59	110 219,33	93 907,00	73 534,54
76 Produits financiers	35,09	0,00	0,00	1,46	0,00	1,26	36,55	0,00	1,26
77 Produits exceptionnels	562,40	0,00	5 599,35	4 788,43	850,00	4 577,59	5 350,83	850,00	10 176,94
78 Reprise sur amortissements et provisions	33 000,00	0,00	0,00	748 372,00	29 565,00	0,00	781 372,00	29 565,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 973,56	20 000,00	16 047,12	2 864,85	145 210,00	124 791,95	10 838,41	165 210,00	140 839,07
Volume global	2 748 486,43	2 930 984,00	2 673 224,18	4 517 429,75	4 610 862,00	3 134 797,08	7 265 916,18	7 541 846,00	5 808 021,26
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE CLOTURE	436 042,16	0,00	343 507,62	1 543 890,46	0,00	151 865,43	1 979 932,62	0,00	495 373,05

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses globales de fonctionnement ont augmenté de 0.50 % entre 2015 et 2016 à 5 312 648,21 € pour un budget de 6 137 880 €.

- D011 L'augmentation de ce chapitre, par rapport à 2015, s'explique essentiellement par celle des postes suivants : Achat de combustibles (12 000 €), maintenance (3 000 €), honoraires (8 500 €), publication (11 000 €) et frais de déplacement (5 500 €)

- 012 Légère diminution des charges du personnel par rapport au budget et par rapport à 2015 suite au départ d'un DGS en septembre et à deux départs en fin d'année sur le Val d'Huisne ainsi qu'une interruption de contrat d'avenir.
- D65 Le chapitre 65 enregistre la contribution OM pour 991 861 €, celle du SDIS pour 273 211 €, celle du contingent d'aide sociale pour 348 089 €, celle de la piscine de Ceton pour 203 110 €. Les opérations de virement du budget principal au budget annexe, n'ont pas été réalisées en l'absence de besoin. Il avait été en effet prévu 170 000 € affecté au projet de bâtiments relais dans le parc d'activités de la Croix Verte et 22 000 € pour le tiers lieu.
- D66 L'augmentation par rapport à 2015 résulte d'une pénalité de 122 000 € supportée au titre du remboursement partiel d'un crédit sur le territoire historique du Val d'Huisne.
- D68 Pas de provisions constituées en 2016
- D22 Les 43 209 € de dépenses imprévues n'ont pas été consommées
- D042 Il s'agit de l'amortissement des immobilisations (opérations d'ordre budgétaire)
- D014 Il s'agit de la contribution de la CDC au FNGIR et du prélèvement FPIC

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes se sont élevées à 5 808 021 € pour un prévisionnel de 5 912 752 €.

- R70 Les titres relatifs aux mises à disposition sur le territoire historique du pays Bellêmeois n'ont pas été établis (environ 30 000 €). Ils le seront prochainement.
- R73 On constate une légère diminution par rapport aux prévisions du territoire du pays bellêmeois en raison de la non prise en compte de l'impact d'une part supplémentaire attribuée aux personnes veuves.
- R74 La DGF a baissé d'environ 150 000 € par rapport à 2015. Le budget 2016, bien qu'en baisse sensible, a été respecté. Le territoire historique du Val d'Huisne a enregistré une hausse de ses recettes au titre notamment des remboursements de la CAF (contrat enfance jeunesse) ce qui a compensé les moindres dotations perçues côté pays bellêmeois.
- R75 Cette ligne intègre principalement la vente de l'imprimerie bellêmeoise pour 200 000 €
- R77 Mandat annulé pour 2126 € et pénalités perçues pour terrain de tennis
- R042 Ecriture d'ordre budgétaire liée aux amortissements de subventions
- R013 Le remboursement des frais de personnel dû par le SICTOM à la CDC n'a pas été effectué pour le 2nd semestre 2016 (environ 15 000 €).

L'excédent de fonctionnement 2016 à affecter en 2017 est de 668 299.72 €.

Budget général - CA 2016															
Section d'Investissement															
DEPENSES	Pays Bellêmeois					Val d'Huisne					Cumul				
	Budget 2015	Budget 2016				Budget 2015	Budget 2016				Budget 2015	Budget 2016			
	Réalisé 2015	Alloués 2016	Réalisé 2016	RAR 2016	Réalisé + RAR 2016	Réalisé 2015	Alloués 2016	Réalisé 2016	RAR 2016	Réalisé + RAR 2016	Réalisé 2015	Alloués 2016	Réalisé 2016	RAR 2016	Réalisé + RAR 2016
001 Déficit d'investissement reporté	212 440,57	223 593,00	0,00		0,00	166 530,94	68 746,00	0,00		0,00	378 979,51	292 339,00	0,00	0,00	0,00
16 Remboursement d'emprunts et dettes	71 772,03	70 190,00	74 611,63		74 611,63	1 499 931,91	2 065 528,00	808 533,04		808 533,04	1 571 703,94	2 143 726,00	883 144,67	0,00	883 144,67
20 Immobilisations incorporelles	91 190,25	271 884,00	125 355,70	75 667,70	201 023,40	10 886,45	74 556,00	59 616,00	10 640,80	70 264,80	110 076,70	346 440,00	154 971,70	86 316,50	271 208,20
21 Immo. corporelles - Achats	14 641,41	238 300,00	82 547,36	20 061,54	102 608,90	39 886,86	504 264,00	227 676,29	42 124,86	269 801,15	54 528,27	742 564,00	310 223,65	62 206,40	372 430,05
23 Immo. en cours - travaux	191 966,64	200 800,00	175 150,97	4 734,58	179 885,55	700,67	1 560 150,00	149,15		149,15	192 687,31	1 760 950,00	175 300,12	4 734,58	180 034,70
46 opérations pour compte de tiers	54 744,67	11 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	54 744,67	11 300,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 973,56	20 000,00	16 047,12		16 047,12	2 864,85	145 210,00	124 791,95		124 791,95	10 838,41	165 210,00	140 839,07	0,00	140 839,07
27 autres immobilisations financières	0,00	2 500,00	0,00		0,00	2 442,58	92 687,00	83 099,53		83 099,53	2 442,58	95 187,00	83 099,53	0,00	83 099,53
020 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00		0,00	8 128,00	0,00	0,00		0,00	0,00	8 128,00	0,00	0,00	0,00
Volume global	644 757,13	1 046 575,00	473 712,86	100 483,82	574 196,68	1 731 244,00	4 519 269,00	1 303 865,96	52 773,66	1 356 639,62	2 376 001,00	5 565 844,00	1 777 578,82	153 257,48	1 930 836,30
RECETTES	Pays Bellêmeois					Val d'Huisne					Cumul				
	Budget 2015	Budget 2016				Budget 2015	Budget 2016				Budget 2015	Budget 2016			
Réalisé 2015	Alloués 2016	Réalisé 2016	RAR 2016	Réalisé + RAR 2016	Réalisé 2015	Alloués 2016	Réalisé 2016	RAR 2016	Réalisé + RAR 2016	Réalisé 2015	Alloués 2016	Réalisé 2016	RAR 2016	Réalisé + RAR 2016	
021 Virement de la section de fonctionnement		240 581,00	0,00		0,00	930 241,00	1 155 385,00	0,00		0,00	930 241,00	1 403 966,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds et réserves	0,00	163 378,00	66 021,36		66 021,36	108 575,00	368 273,00	7 967,51		7 967,51	108 575,00	531 651,00	73 978,87	0,00	73 978,87
1068 Affectation du résultat N-1	275 145,57	273 990,00	273 990,29		273 990,29	0,00	0,00	76 839,00		76 839,00	275 145,57	273 990,00	350 837,29	0,00	350 837,29
13 Subventions et participations d'investissement	46 092,25	133 418,00	20 026,80	19 880,80	39 907,60	77 145,00	1 322 725,00	0,00		0,00	123 237,25	1 456 143,00	20 026,80	19 880,80	39 907,60
16 Emprunts	17 500,00	111 000,00	0,00		0,00	1 666 153,00	1 608 487,00	167 610,00		167 610,00	1 683 653,00	1 719 487,00	167 610,00	0,00	167 610,00
27 Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00	60 661,00	7 080,00	7 080,00		7 080,00	60 661,00	7 080,00	7 080,00	0,00	7 080,00
45 Op. pour compte de tiers (avec op. d'ordre)	22 882,18	46 200,00	13 679,33		13 679,33	0,00	0,00	0,00		0,00	22 882,18	46 200,00	13 679,33	0,00	13 679,33
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	59 544,84	70 000,00	56 602,88		56 602,88	75 265,00	57 319,00	57 309,96		57 309,96	134 809,84	127 319,00	113 912,84	0,00	113 912,84
Volume global	421 164,84	1 046 575,00	430 328,66	19 880,80	450 209,46	2 918 040,00	4 519 269,00	316 796,47	0,00	316 796,47	3 339 205,00	5 565 844,00	747 125,13	19 880,80	767 005,93
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE CLÔTURE			-43 384,20	-80 403,02				-987 069,49	-52 773,66				-1 030 453,69	-133 376,68	-1 163 830,37

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Les dépenses globales d'investissement avec RAR 2016 ont représenté 1 930 836 € contre 2 376 001 € en 2015 soit une diminution de 598 423 €
- D16 les dépenses de remboursement de capital sont passées de 1 571 703 € à 883 144 € soit une baisse de 688 559 €. Cette baisse concerne essentiellement l'utilisation du crédit de trésorerie du territoire historique du Val d'Huisne. La consolidation de crédit de trésorerie est intervenue en 2016 pour un montant de 600 000 €, après remboursement de 759 770 €.
- D20 ce chapitre concerne les premiers paiements des sous-répartiteurs dans le cadre du plan numérique ornaux et les frais d'étude liés au pôle de santé, ainsi que les frais liés au PLUi.

- D21 Achat cabinet médical et dentaire pour 165 000 €, travaux de couverture et bétonnage du local Mateau pour 19 460 €, création du terrain de tennis pour 41 000 € et travaux dans les écoles du pays bellêmois pour 23 000 €, aménagement du sous-répartiteur de Mâle pour 24 532 € et achat et travaux divers pour 35 0000 €.
- RAR 62 206 € représentent les aménagements des locaux de l'ancienne trésorerie, la participation pour 41 000 € du Plan numérique Ornaïs pour la Perrière et le Gué de la Chaîne
- D23 Investissements réalisés avec RAR : 180 000 € de programme de voirie auxquels devraient s'ajouter les travaux voirie du Territoire historique de Val d'Huisne à savoir 115 000 € mandatés en fonctionnement.
- D040 Écriture d'ordre budgétaire liée aux amortissements de subventions (opération d'ordre budgétaire).
- D27 Avance sur les budgets annexes
-

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement avec RAR représentent 767 005,93 € pour un budget de 4 161 878 €. Cet écart important s'explique par la non réalisation de la ligne de trésorerie à hauteur de 800 000 € et celle des prêts suivants :

- Pôle de santé 1 560 000 €
- Maison Plard 212 000 €
- Les sous-répartiteurs 70 000 €
- Parking pôle de santé Bellême 80 0000 €

ainsi que la non perception des subventions correspondantes.

- R10 Il s'agit du FCTVA reçu, la différence s'expliquant par les investissements non réalisés
- R13 Subventions d'investissement reçues 20 026.80 € et RAR 19 880
- R16 Un emprunt de 167 000 € a été réalisé pour le cabinet médical de Val-au-Perche
- R27 Il s'agit du remboursement avance du budget annexe (Atelier Mousset).
- R040 Il s'agit de l'amortissement des immobilisations (opérations d'ordre budgétaire).
- R45 Solde FEDER pour installation très haut débit Télécentre.

ANALYSE / SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Corrigée de l'incidence de la pénalité 2016 (122 000 €), on constate néanmoins une baisse de la CAF brute qui s'élève en 2016 à 590 447 € contre 641 645 € en 2015, malgré des dépenses inférieures aux prévisions. Cette situation s'explique essentiellement par la baisse des dotations (150 000 €).

La CAF nette ressort négative à 177 697 € en raison du remboursement partiel du crédit de trésorerie du territoire historique du Val d'Huisne (759 770 €). Sans le remboursement exceptionnel de ce crédit la CAF nette aurait été du même ordre que 2015

L'endettement du budget principal s'élève 1 504 733 € et celui des budgets annexes à 1 278 626 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- **d'approuver** les comptes administratifs – Budget GENERAL - des Cdc historiques du Val d'Huisne et du Pays bellêmois
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes mesures concernant la mise en place de cette décision

c) Comptes administratifs des budgets ANNEXES des Cdc historiques

1 « 306. Location CGR » : Compte administratif 2016

Section	Sens	Chapitre	Alloués 2016	CA 2016
F	D		126000	125067,12
F	D	011 - Charges à caractère général	126000	125067,12
F	R		126000	125067,12
F	R	002 - Résultat de fonctionnement reporté	118	118,22
F	R	75 - Autres produits de gestion courante	123000	121355
F	R	78 - Reprise sur amortissements et provisions	2882	3593,9
Solde			0	0

Ce budget a enregistré en 2016 :

- les charges habituelles au D011
 - du crédit bail passé avec DEXIA FLOBAIL (D011)
 - du paiement de la taxe foncière (D011)
- les recettes habituelles :
 - le loyer versé par l'entreprise CGR à la CdC (R75)
 - le remboursement du tiers de la taxe foncière par CGR à la CdC (R75)

Reste 26 946.10 € de provision sur ce budget.

Mme EL KHALEDI demande l'échéance finale de ce crédit-bail

M. CAILLY : 2028, remboursement restant : 800 K€

M. VOISIN décrit brièvement l'opération « CGR » pour les élus qui ne connaissent pas encore :

M. SEGOUIN précise qu'il avait été abordé il y a quelques temps le projet de rachat mais que la question est différée pour l'heure.

M. FIOCCA précise que l'entreprise est tout juste au point d'équilibre, qu'il est difficile pour eux de réinvestir de suite

M. CAILLY ajoute qu'en région parisienne CGR a déjà un projet d'agrandissement ou de création d'un nouveau bâtiment.

2. « 304. Ensemble Immobilier Imprimerie Bellêmoise » : Compte administratif 2016

Budget 304 - Ensemble immobilier Imprimerie Bellêmoise				
Section	Sens	Chapitre	Alloués 2016	CA 2016
F	D		229397	548874,41
F	D	011 - Charges à caractère général	23777	21247
F	D	023 - Virement à la section d'investissement	5701	0
F	D	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	0	327709,01
F	D	65 - Autres charges de gestion courante	199919	199918,4
F	R		229397	344610,24
F	R	002 - Résultat de fonctionnement reporté	5897	0
F	R	042- Opération d'ordre de transfert entre section	0	123709,01
F	R	75 - Autres produits de gestion courante	19500	16901,23
F	R	77- Produits exceptionnels	204000	204000
Solde			0	-204264,17
I	D		28896	129342,61
I	D	001- Solde d'exécution de la section d'investissement reproté	23196	0
I	D	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	0	123709,01
I	D	16- Emprunts et dettes assimilées	5700	5633,6
I	R		28896	350904,07
I	R	021 - Virement de la section de fonctionnement	5701	0
I	R	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	0	327709,01
I	R	10- Dotations, fonds divers et réserves	23195	23195,06
Solde			0	221561,46
Solde Global				17297,29

En fonctionnement :

- Dépenses : la taxe foncière 20746 € et les honoraires pour 500 € soit au total 21 247 €.
- Recettes :
 - le loyer payé par l'imprimerie Bellêmoise et le remboursement au prorata des taxes foncières (16 901.23€)
 - le produit de la vente : 204 000 €

En investissement :

- Dépenses : le remboursement de la caution pour 5 633.60 €
- Recettes : les opérations d'ordre et le solde capitalisé pour 23 195.06 €

Le budget de l'imprimerie Bellêmoise laisse apparaître un excédent de 17 297.29 € qui devrait être versé au budget général lors de la clôture de ce budget.

M. LE MOIGNE précise qu'il s'agit du dernier budget, il sera clos par suite de la vente du bâtiment.

3. « 307. Bâtiments d'activités » : Compte administratif 2016

M. VOISIN fait une présentation rapide des activités regroupées dans ce budget.

Budget 307 - Bâtiments d'Activités											
			Total			Bâtiment Nicole		Boulangerie Igé		Planète-Mat - Croix Verte	
Section	Sens	Chapitre	Alloués 2016	CA 2016		Alloués 2016	CA 2016	Alloués 2016	CA 2016	Alloués 2016	CA 2016
F	D		209055	27450,1		20 500	17 185,34	18 555	10 264,76	170 000	-
F	D	011 - Charges à caractère général	22000	18253,34		20 500	17 185,34	1 500	1 068,00		
F	D	023 - Virement à la section d'investissement	171186	0				1 186	-	170 000	-
F	D	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	6000	2000				6 000	2 000,00		
F	D	66- Charges Financières	7210	7196,76				7 210	7 196,76		
F	D	68- Dotations aux amortissements et aux provisions	2659	0				2 659	-		
F	R		209055	33841,52		20 500	15 032,00	18 555	18 809,52	170 000	-
F	R	002 -Résultat de fonctionnement reporté	3945	0		3 800	-	145	-		
F	R	042- Opération d'ordre de transfert entre section	2000	1852,31				2 000	1 852,31		
F	R	74- Dotations, subventions et participations	170000	0		1 700	-	1 700	-	170 000	-
F	R	75 - Autres produits de gestion courante	29800	28691,1		15 000	15 032,00	14 800	13 659,10		
F	R	76- Produits financiers	3310	3298,11		-	-	3 310	3 298,11		
F	R	77- Produits exceptionnels	0	0		-	-	-	-	-	-
Solde			0	6391,42		-	- 2 153,34	-	8 544,76	-	-
I	D		1519346	20735,24		4 800	-	18 546	11 413,94	1 496 000	9 321,30
I	D	001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9284	0		2 300		6 984			
I	D	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	2000	1852,31				2 000	1 852,31		
I	D	16- Emprunts et dettes assimilées	12062	9561,63		2 500	-	9 562	9 561,63		
I	D	21- Immobilisations corporelles	205000	0						205 000	-
I	D	23- Immobilisation en cours	1291000	9321,3						1 291 000	9 321,30
I	R		1519346	19615,12		892 800	2 300,00	18 546	13 370,17	608 000	3 944,95
I	R	021 - Virement de la section de fonctionnement	171186	0				1 186	-	170 000	-
I	R	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	6000	2000				6 000	2 000,00		
I	R	10- Dotations, fonds divers et réserves	9284	13228,95		2 300	2 300,00	6 984	6 984,00		3 944,95
I	R	13- Subventions d'investissement	438000	0						438 000	-
I	R	16- Emprunts et dettes assimilées	890500	0		890 500	-	-		-	
I	R	27- Autres immobilisations financières	4376	4386,17				4 376	4 386,17		
Solde			0	-1120,12		888 000	2 300,00	-	1 956,23	- 888 000	- 5 376,35

Ce budget concerne plusieurs opérations

- **le bâtiment « Nicole » de Saint-Martin**

La CdC a acquitté au chapitre D011 :

- les loyers au propriétaire versés par la CDC
- des charges de fonctionnement (travaux électricité pour 1913.19 € et assurances 1151.38 €)

La CdC a perçu les loyers du sous-locataire au R75.

Les autres écritures en section d'investissement sont « artificielles », elles sont relatives aux dépôts de garantie des sous-locataires, reçus et à rembourser.

- **la boulangerie d'Igé**

Les charges récurrentes de la CdC sont :

- le remboursement des emprunts réalisés pour l'opération (D66 et D16)
- la taxe foncière du bâtiment (D011)

- Les recettes récurrentes de la CdC sont :

- les loyers versés par l'occupant ainsi que le remboursement de la taxe foncière (R75).
- Subvention perçue en 76

- **Bâtiments relais – Croix Verte**

Prise en compte sur ce budget de l'opération « Planète Mat » et « ateliers relais » dans le PA de la Croix verte.
Les travaux doivent commencer en 2017.

Le budget 307 fait ressortir un déficit de 1 120,12 €.

4. « 309 Pépinière d'entreprises » : Compte administratif 2016

M. VOISIN fait une présentation rapide des activités regroupées dans ce budget.

Budget 309 - Pépinières d'Entreprises										
			Total		PEPINIERE ENTREPRISES		TELECENTRE		Motocult.SAGIENNE-MORINEAU	
Section	Sens	Chapitre	Alloués 2016	CA 2016	Alloués 2016	CA 2016	Alloués 2016	CA 2016	Alloués 2016	CA 2016
F	D		114363	80059,29	40 320	22 830,02	47 042	40 239,39	27 001	16 989,88
F	D	011 - Charges à caractère général	52000	43201,29	4 500	2 629,81	44 000	37 946,40	3 500	2 625,08
F	D	023 - Virement à la section d'investissement	22983		0	14 562	-		8 421	-
F	D	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	25000	23791,09	16 000	15 000,00			9 000	8 791,09
F	D	66- Charges Financières	14380	13066,91	5 258	5 200,21	3 042	2 292,99	6 080	5 573,71
F	D	68- Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0						
F	R		114363	79159,29	21 500	22 941,04	65 862	29 988,92	27 001	26 229,33
F	R	002-Résultat de fonctionnement reporté	7309	0			6 422	-	887	-
F	R	042- Opération d'ordre de transfert entre section	5000	4979,33	4 000	3 979,00		-	1 000	1 000,33
F	R	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	2500	1476			2 500	1 476,00		
F	R	74- Dotations, subventions et participations	45154	20433,9			46 540	19 047,90	- 1 386	1 386,00
F	R	75 - Autres produits de gestion courante	53000	50573,59	17 500	18 962,04	9 000	7 768,55	26 500	23 843,00
F	R	76- Produits financiers	1400	1696,47			1 400	1 696,47		
F	R	77- Produits exceptionnels	0	0						
F	R	27- Autres immobilisations financières	0	0						
Solde			0	-900	18 820	111,02	18 820	- 10 250,47	-	9 239,45
I	D		104112	47145,8	28 562	23 076,08	52 354	8 469,47	23 196	15 600,25
I	D	001- Solde d'exécution de la section d'investissement reproté	43229	0			37 454	-	5 775	-
I	D	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	5000	4979,33	4 000	4 000,00			1 000	979,33
I	D	16- Emprunts et dettes assimilées	38683	37190,13	21 762	16 941,08	500	5 628,13	16 421	14 620,92
I	D	21- Immobilisations corporelles	8000	640,28			8 000	640,28		
I	D	23- Immobilisation en cours	0	0						
I	D	27- Autres immobilisation financières	9200	4336,06	2 800	2 135,00	6 400	2 201,06		
I	R		104112	73469,29	71 316	64 585,29	9 600	3 109,00	23 196	5 775,00
I	R	021 - Virement de la section de fonctionnement	22983	0	14 562	-			8 421	-
I	R	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	25000	23791,09	16 000	23 791,09			9 000	-
I	R	10- Dotations, fonds divers et réserves	43229	43229,2	37 454	37 454,20			5 775	5 775,00
I	R	13- Subventions d'investissement	6400	0			6 400	-		
I	R	16- Emprunts et dettes assimilées	0	40		40,00				
I	R	27- Autres immobilisations financières	6500	6409	3 300	3 300,00	3 200	3 109,00		
Solde			0	26323,49	42 754	41 509,21	- 42 754	- 5 360,47	-	- 9 825,25
Solde Global				25423,49		41 620,23		- 15 610,94		- 585,80

- **Pépinière d'entreprises – télécentre – tiers-lieu**

Le BP 2016 comprend au D011 :

- les charges supportées sur les ateliers de la pépinière (taxes foncières, petit entretien et réparations) et le télécentre (fluides, téléphonie, internet...).
- Le remboursement du coût de l'animateur du tiers-lieu au budget principal (32 000 €).

Au D66 et D16 le remboursement d'emprunt est minoré par des produits financiers perçus au R27 et au R76 (une quote-part de l'emprunt est en effet transférée sur le budget annexe « lotissement d'activités » qui participe ainsi à son remboursement).

Au D21 : travaux d'équipements du tiers-lieu (8 000 €) seront financés par des subventions d'investissement du FEDER et CPER au R13 (6 400 €) en 2017.

Les produits d'exploitation de la pépinière et du tiers-lieu (loyers, mises à disposition de boxes, salles de réunion, services numériques, cours informatiques...) perçus au R75 et R70.

Au D27, des loyers versés à EPF (pour 4 336.06 €)

Au R74 : Subvention d'équilibre du budget général.

- **Bâtiment Morineau**

Il s'agit d'une opération classique de location qui comprend en dépenses les charges de remboursement d'emprunt (D66 et D16) et le remboursement des taxes foncières (D011). En recettes, les loyers et remboursements de l'entreprise ont lieu (R75).

Au total, ce budget annexe 309 qui supporte maintenant des charges de personnel nécessite une subvention d'équilibre de 20 433.90€ du budget principal.

5. « 302. ZA Igé » : Compte administratif 2015

Section	Sens	Chapitre	Alloués 2016	CA 2016
F	D		49873	46377,44
F	D	002- Résultat de fonctionnement reporté	1293	0
F	D	011 - Charges à caractère général	2367	164,58
F	D	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	46213	46212,86
F	D	65- Autres Charges de gestions courantes	0	0
F	R		49873	46377,44
F	R	042- Opération d'ordre de transfert entre section	47496	46347,19
F	R	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	2377	0
F	R	75 - Autres produits de gestion courante	0	0
F	R	76- Produits financiers	0	30,25
Solde			0	0
I	D		93709	46347,19
I	D	001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	46213	0
I	D	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	47496	46347,19
I	R		93709	46212,86
I	R	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	46213	46212,86
I	R	16- Emprunts et dettes assimilées	47496	0
Solde			0	-134,33
Solde Global				-134,33

011 : Intervention d'un électricien

076 : Parts sociales du Crédit Agricole

Ce budget n'a pas connu d'activité en 2016 – le stock représente 46 347.19 €, soit le montant des terrains restant à vendre.

Mme THIERRY rappelle qu'il reste des parcelles à vendre.

6. « 303. Lotissements d'activités » (la Croix Verte) : Compte administratif 2016

M. VOISIN fait une présentation technique de la Zone de la Croix Verte, des entreprises installées et en pourparlers avec la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand (L'HERMITTE – PLANET MAT – PIERRE D'ANTAN – ATELIERS RELAIS – projet MENUISIER), il ne restera qu'une seule parcelle à vendre.

Budget 303 - Lotissements d'activités				
Section	Sens	Chapitre	Alloués 2016	CA 2016
F	D		417947	395481,12
F	D	011 - Charges à caractère général	25000	3825,28
F	D	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	381547	381546,3
F	D	043- Opérations d'ordres à l'intérieur de la section de fonctionnement	5700	5054,77
F	D	66- Charges Financières	5700	5054,77
F	D	67- Charges exceptionnelles	0	0
F	R		417947	395481,12
F	R	042- Opération d'ordre de transfert entre section	412247	389926,35
F	R	043- Opérations d'ordres à l'intérieur de la section de fonctionnement	5700	5054,77
F	R	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0
F	R	74- Dotations, subventions et participations	0	500
F	R	77- Produits exceptionnels	0	0
Solde			0	0
I	D		586547	396335,35
I	D	001- Solde d'exécution des la section de fonctionnement reporté	9545	0
I	D	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	412247	389926,35
I	D	16- Emprunts et dettes assimilées	164755	6409
I	R		586547	381546,3
I	R	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	381547	381546,3
I	R	16- Emprunts et dettes assimilées	205000	0
Solde			0	-14789,05
Solde Global				-14789,05

Ce budget annexe comprend deux opérations distinctes :

- Parc d'Activités du Collège
- Aménagement de la zone de la Croix Verte.

Fonctionnement

- D011 : Ont été réalisées des dépenses d'entretiens sur la Croix Verte liées à la vente d'un terrain (études, prestations : 1965.28 € et entretien du terrain 1860 €)
- D66 : remboursement des intérêts d'un emprunt affecté à l'opération ZA Croix Verte : intérêt de l'emprunt 3358.30 € + pénalité pour remboursement anticipé de cet emprunt pour 1696.47 € + intérêts des emprunts relais.
- D042 : Écriture d'ordre : Modifications apportées au stock initial de terrains.
- R74 : subventions perçues (liées aux travaux « fibre optique » dans le cadre de l'aménagement du PA de la Croix Verte) : 500 €.
- D043 et R043 : Écriture d'ordre liée à l'intégration au stock des charges financières 2015.

Investissement

Les dépenses inscrites au D16 (6 409 €) correspondent au remboursement progressif du capital d'un emprunt affecté à l'opération ZA Croix Verte (sur quote-part transférée d'un autre budget annexe).

R040 : Écriture d'ordre (en équilibre avec D042)

A l'issue de l'exercice, la valeur du stock global de terrains à commercialiser est de 381 546.30 €.

La vente de terrains (LHERMITE pour 185 000 €) dans le cadre des projets de bâtiments relais 2017 devrait permettre de couvrir ce déficit et d'effectuer des remboursements partiels sur l'emprunt de préfinancement réalisé en 2015.

7. Le Budget annexe « 308 – SPANC » : Compte administratif 2016

Section	Sens	Chapitre	Alloués 2016	CA 2016
F	D		29310	8255
F	D	002- Résultat de fonctionnement reporté	3810	
F	D	65- Autres charges de gestions courantes	25000	8255
F	D	67- Charges exceptionnelles	500	0
F	R		29310	6020
F	R	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	24310	6020
F	R	74- Dotations, subventions et participations	5000	0
Solde				-2235

L'activité de ce budget annexe en 2016 correspond aux contrôles des installations neuves/réhabilitées et aux contrôles des installations en vente (Dépenses au D65 - les redevances des usagers pour la réalisation de ces contrôles perçues au R70).

Ce budget devrait s'équilibrer de manière autonome. Le déficit sera progressivement comblé au cours de l'exercice 2017 par le rattrapage de facturation (un semestre de retard).

En 2017, ce budget connaîtra par ailleurs une activité plus importante avec, en plus des contrôles du neuf et des ventes, la reprise des contrôles de bon fonctionnement pour les installations classées prioritaires en 2011-2012 ainsi que les installations des communes de La Perrière et St Ouen de la Cour.

8. Le Budget annexe « 85005 » - SPANC

Section	Sens	Chapitre	Alloués 2016	CA 2016
F	D		21735	12045,59
F	D	011 - Charges à caractère général	20746	11807,55
F	D	022 - Dépenses imprévues	750	0
F	D	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	239	238,04
F	R		17000	16344
F	R	002 - Résultat de fonctionnement reporté	4735	0
F	R	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	17000	16344
Solde				4298,41
I	D		10237	0
I	D	20 - Immobilisations incorporelles	10237	0
I	R		239	238,04
I	R	001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9998	0
I	R	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	239	238,04
Solde			-9998	238,04
Solde Global				4536,45

Activité normale du service SPANC qui dégage un excédent de 4536,45 €, rattrapage des facturations de 2015.

9. Le Budget annexe « 85002 » ZA la Bruyère

Section	Sens	Chapitre	Alloués 2016	CA 2016
F	D		17710	17444,2
F	D	011 - Charges à caractère général	350	85
F	D	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	17360	17359,2
F	R		17710	17444,2
F	R	042- Opération d'ordre de transfert entre section	17710	17443,84
F	R	75 - Autres produits de gestion courante	0	0,36
Solde			0	0
I	D		17710	17443,84
I	D	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	17710	17443,84
I	R		17710	17443,84
I	R	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	17360	17359,2
I	R	16- Emprunts et dettes assimilées	350	84,64
Solde			0	0
Solde Global				0

011 – Taxes foncières

16 – Avance du budget général

Il reste un terrain à vendre d'une valeur de 17 359,20 € - 5 000m². Ce terrain ne bénéficie que d'un accès par un lotissement de la commune de Val-au-Perche.

M. KASER signale que cet enclavement est dû au fait qu'à l'origine l'entreprise MSV avait retenu ce terrain puis n'a pas donné suite.

10. Le Budget annexe « 85001 » ZA Mâle

ZA de Mâle - ZA des Boulaies				
Section	Sens	Chapitre	Alloués 2016	CA 2016
F	D		540685	207271,55
F	D	011 - Charges à caractère général	209090	205473,61
F	D	022- Dépenses imprévues	1000	0
F	D	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	328707	0
F	D	043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section	989	898,97
F	D	66 - Charges financières	899	898,97
F	R		540685	207271,55
F	R	042- Opération d'ordre de transfert entre section	472658	147138,44
F	R	043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0	898,97
F	R	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3660	3659,28
F	R	74 - Dotations et participations	64367	55574,86
Solde			0	0
I	D		804530	193838,44
I	D	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	286161	0
I	D	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	471669	147138,44
I	D	16-Remboursement d'emprunts et dettes	46700	46700
I	R		804530	467000
I	R	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	328707	0
I	R	16- Emprunts et dettes assimilées	475823	467000
Solde			0	273161,56

011 – Fin des travaux d'aménagement de la zone, prévus au budget

66 – Intérêts de l'emprunt de 467 000 € contracté en aout 2016.

70 – Remboursement des travaux par ERDF

74 – Reliquat de DETR

16 – en dépenses : Remboursement de deux trimestres en capital de l'emprunt de 467 000 €

16 – en recettes : Inscription de l'emprunt de 467 000 € sur 5 ans au taux de 0.60 %.

Le résultat positif de l'exercice 2016 de 273 161.56 € dû à la mise en place de l'emprunt de 467 000 € est à rapprocher du déficit de l'exercice 2015 de 286 160.39 €, soit un déficit du budget annexe de 12 998.83 €.

M. VOISIN rappelle : 6 lots à vendre – 1 contact pour la création d'un « Atelier Blanc ».

Les décisions du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen, dans les deux mois de leur publication.

PV 20.03.2017 -10-

11. Le Budget annexe « 85004 » - Atelier Mousset

Section	Sens	Chapitre	Alloués 2016	CA 2016
F	D		5159	1113,17
F	D	011 - Charges à caractère général	1130	1113,17
F	D	022- Dépenses imprévues	70	0
F	D	68 - Dotations aux amortissements et provisions	3959	0
F	R		5159	988,17
F	R	002 - Résultat de fonctionnement reporté	4170	0
F	R	75 - Autres produits divers de gestion courante	989	988,17
Solde			0	-125
I	D		7080	7080
I	D	16 -Remboursement d'emprunts et dettes	7080	7080
I	R		7080	7080
I	R	16- Emprunts et dettes assimilées	7080	7080
Solde			0	0
Solde Global				-125

011 – Prime d’assurance, taxe foncière et autres impôts locaux

75 – Loyers perçus

16 – Remboursement au budget général

Ce Budget, relatif au crédit-bail avec l'entreprise Mousset qui prend fin en 2017, sera soldé en 2017.

12. Le Budget Annexe « 85007 » - Tête Noire

Section	Sens	Chapitre	Alloués 2016	CA 2016
F	D		27557	22836,04
F	D	011 - Charges à caractère général	2450	1451,56
F	D	022- Dépenses imprévues	100	0
F	D	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	5840	5839,73
F	D	66 - Charges financières	15899	15544,75
F	D	68 - Dotations aux amortissements et provisions	3268	0
F	R		27557	27909,78
F	R	042- Opération d'ordre de transfert entre section	15159	14961,62
F	R	75 - Autres produits divers de gestion courante	5520	5520
F	R	77 - Produits exceptionnels	0	550,16
F	R	78 - Reprises sur amortissements et provisions	6878	6878
Solde			0	5073,74
I	D		151061	85391,07
I	D	16 -Remboursement d'emprunts et dettes	135902	70429,45
I	D	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	15159	14961,62
I	R		145221	85391,07
I	R	16- Emprunts et dettes assimilées	145221	79551,34
I	R	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	5840	5839,73
Solde			-5840	0
Solde Global				5073,74

011 – Assurance, taxe foncière et impôts locaux.

66 – Intérêt : 3 378.79 € + impact de la pénalité du remboursement anticipé de l’emprunt du budget principal proratisé à ce budget : 12 165.96 €

75 – Loyers perçus

16 – en dépense : Remboursement d’une partie du capital de l’emprunt général du budget principal affecté à ce budget

13. Le Budget annexe « 85008 » - Piscine

Section	Sens	Chapitre	Alloués 2016	CA 2016
F	D		257275	242599
F	D	011 - Charges à caractère général	97223	86051,25
F	D	012 - Charges de personnel	156600	156533,95
F	D	022- Dépenses imprévues	2584	0
F	D	023 - Virement à la section d'investissement	854	0
F	D	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	14	13,8
F	R		257275	242592,34
F	R	70 - Produits des services et du domaine	35000	37382,43
F	R	74 - dotations et participations	220275	203110,35
F	R	013 - Atténuation de charges	2000	2097,44
F	R	77 - Produits exceptionnels	0	2,12
Solde			0	-6,66
I	D		4688	3477,35
I	D	21 - Immobilisations corporelles	4619	3477,35
I	D	020 - Dépenses imprévues	14	0
I	D	041 - Opérations patrimoniales	55	0
I	R		4688	3477,35
I	R	16 -Remboursement d'emprunts et dettes	3765	3463,55
I	R	021 - Virement de la section de fonctionnement	854	0
I	R	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	14	13,8
I	R	041 - Opérations patrimoniales	55	0
Solde			0	0
Solde Global				-6,66

011 – Dont eau (11 354 €), électricité (28 058 €) et combustible (20 608 €)

012 – 4 agents à temps complet et un remplacement sur un mois et demi (congrés)

070 – Entrées de la piscine et facturations annexes

074 : Subvention du budget général pour 203 110.35 € à comparer au déficit 220 275 € de 2015.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- **d'approuver** les comptes administratifs – Budgets ANNEXES - des Cdc historiques du Val d'Huisne et du Pays bellêmois
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes mesures concernant la mise en place de cette décision

4. Comptes de gestion :

a) Comptes de gestion Cdc historique du Val d'Huisne

b) Compte de gestion Cdc historique du Pays Bellêmois

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- **d'approuver** les comptes de gestion du trésorier pour les Cdc historiques du Val d'Huisne et du Pays Bellêmois après en avoir constaté la concordance avec les comptes administratifs des ordonnateurs respectifs.
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes mesures concernant la mise en place de cette décision

5. Affectation des résultats : Budgets Généraux

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- **d'affecter** les résultats cumulés des deux budgets généraux des CDC historiques du Val d'Huisne et du Pays Bellêmois au budget 2017 de la CDC des Collines du Perche Normand.
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes mesures concernant la mise en place de cette décision
- **de préciser** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Communauté de communes des Collines du Perche Normand

Affectation du résultat de l'exercice 2016

	Communauté de communes du Pays Bellemois	intégration résultats Budget imprimerie Bellemoise	Communauté de communes du Val d'Huisne	Communauté de communes des Collines du Perche Normand
Fonctionnement				
Résultat reporté 2015	162 043,87	5 897,77	1 467 051,46	1 634 993,10
Résultat 2016	343 507,62	- 204 264,17	151 865,43	291 108,88
RESULTAT DE CLOTURE 2016	505 551,49	- 198 366,40	1 618 916,89	1 926 101,98
Investissement				
Résultat reporté 2015	- 223 592,29	- 23 195,06	- 68 746,00	- 315 533,35
Résultat 2016	- 43 384,20	221 561,46	- 987 069,49	- 808 892,23
RESULTAT DE CLOTURE 2016 (cpte 001)	- 266 976,49	198 366,40	- 1 055 815,49	- 1 124 425,58
Solde des Restes à Réaliser (Investissement)	- 80 603,02	-	- 52 773,66	- 133 376,68
Besoin de financement	347 579,51	- 198 366,40	1 108 589,15	1 257 802,26
Affectation en réserve 2017 (cpte 1068)	347 579,51	- 198 366,40	1 108 589,15	1 257 802,26
Résultat de fonctionnement à reporter sur 2017	157 971,98	-	510 327,74	668 299,72

6. Affectation des résultats : Budgets Annexes

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- **d'affecter** les résultats cumulés de chaque budgets annexes des CDC historiques du Val d'Huisne et du Pays Bellêmeois à chaque budget Annexe 2017 de la CDC des Collines du Perche Normand
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes mesures concernant la mise en place de cette décision

Affectation de résultat du budget « Bâtiments d'activités »

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A Section FONCTIONNEMENT	RESULTAT 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 9 283,61 €		- 1 120,12 €	- € - €	- €	- 10 403,73 €
FONCT	13 228,95 €	13 228,95 €	6 391,42 €			6 391,42 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016						6 391,42 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						6 391,42 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						- €
Total affecté au c/ 1068 :						6 391,42 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						

Affectation de résultat du budget « Pépinière d'entreprises »

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A Section FONCTIONNEMENT	RESULTAT 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 43 229,20 €		26 323,49 €	- € - €	- €	- 16 905,71 €
FONCT	50 537,85 €	43 229,20 €	- 900,00 €			6 408,65 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016						6 408,65 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						6 408,65 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						- €
Total affecté au c/ 1068 :						6 408,65 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016						

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						
Affectation de résultat du budget « SPANC » (fusion des deux budgets SPANC)						
	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A Section FONCTIONNEMENT	RESULTAT 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	9 998,28 €		238,04 €	- €	- €	10 236,32 €
				- €		
FONCT	924,92 €		2 063,41 €			2 988,33 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016						2 988,33 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						2 988,33 €
Total affecté au c/ 1068 :						- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						

Affectation de résultat du budget « Atelier Mousset »						
	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A Section FONCTIONNEMENT	RESULTAT 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- €		- €	- €	- €	- €
				- €		
FONCT	4 170,54 €	- €	- 125,00 €			4 045,54 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016						4 045,54 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						4 045,54 €
Total affecté au c/ 1068 :						- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						

Affectation de résultat du budget « La Tête Noire »						
	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A Section FONCTIONNEMENT	RESULTAT 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- €		- €	- €	- €	- €
				- €		
FONCT	- €	- €	5 073,74 €			5 073,74 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016						5 073,74 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						5 073,74 €
Total affecté au c/ 1068 :						- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						

Affectation de résultat du budget « ZA de Mâle »

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A Section FONCTIONNEMENT	RESULTAT 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 286 160,39 €		273 161,56 €	- € - €	- €	- 12 998,83 €
FONCT	- €	- €	- €			- €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016						
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						- €
Total affecté au c/ 1068 :						- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						

Affectation de résultat du budget « Piscine »

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A Section FONCTIONNEMENT	RESULTAT 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- €		- €	- € - €	- €	- €
FONCT	- €	- €	- 6,66 €			- 6,66 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016						
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						- €
Total affecté au c/ 1068 :						- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						6,66 €

7. Débat d'Orientation Budgétaire

Voir document en annexe 1

Un débat s'engage notamment sur les questions d'emprunt, de voirie, des écoles, de la mutualisation.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1

Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires de la collectivité annexée à la présente délibération

Le Conseil Communautaire après en avoir entendu l'exposé du Président, décide à l'unanimité

- **de prendre acte** de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2017, selon les modalités prévues par les textes en vigueur, et sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

8. Approbation des statuts du SICTOM de Nogent le Rotrou et nomination des représentants

Dans le cadre de la réorganisation territoriale qui est intervenue au 1er janvier 2017, plusieurs CDC du syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de Nogent le Rotrou (SICTOM) ont fusionnées, et d'autres ont été dissoutes.

Afin de prendre en compte ces modifications territoriales et pour permettre aux CDC de procéder à la désignation de leurs représentants, le SICTOM de Nogent le Rotrou est dans l'obligation de modifier la règle de représentation du comité qui figure dans les statuts.

Le comité syndical du SICTOM de Nogent le Rotrou s'est réuni le vendredi 27 janvier 2017 afin d'acter cette révision statutaire.

Conformément à la réglementation en vigueur, il est nécessaire de soumettre à l'approbation de l'organe délibérant de la CDC, les statuts révisés du SICTOM (Voir document en annexe 2).

Afin de ne pas bloquer le fonctionnement du syndicat, il est demandé de procéder, lors de la même séance, à l'élection des représentants titulaires et suppléants selon les nouvelles dispositions statutaires.

La CDC des Collines du Perche Normand dispose dans le cadre des nouveaux statuts de 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- **d'approuver** les nouveaux statuts du SICTOM de Nogent le Rotrou (annexe) et de désigner les délégués suivants (ex-délégués de la CDC du Val d'Huisne) :

Titulaires	Suppléants
Danièle MARY	Christine LA LOUZE
Jacques KÄSER	Bruno JOUSSELIN
Jacques TRUILLET	Richard HEE
Claude BARBIER	Claudine BEREAU
Jean-Claude CHEVEE	Jean CHARPENTIER
François GOULET	Annie VAIL
Michel FRADIN	Jean-Pierre DESHAYES
Martine GEORGET	Marc BUGEY
Patrick GREGORI	Stéphanie COLLET
Christel MAUFAY	Eliane RENARD
Pierre SAUVEE	Vincent LEROY
Gérard BLASQUE	Christian BOURGOIN

9. Nomination des membres à la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Selon les dispositions de l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI), dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime de fiscalité professionnelle unique (article [1609 nonies](#) C), il est institué une commission intercommunale des impôts directs (CIID) composée de onze membres, à savoir le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué et dix commissaire.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Aussi, les services de la DGFIP invite le conseil communautaire à prendre une délibération, le plus tôt possible, proposant une liste de 40 noms de commissaires (18 titulaires, 18 suppléants, 2 titulaires hors EPCI et 2 suppléants hors EPCI) et à la transmettre afin d'établir la liste des membres de la CIID.

Le Président propose au Conseil d'établir la liste des 36 titulaires et suppléants selon la représentation de chaque commune au sein du conseil communautaire en réduisant le nombre pour les communes les plus importantes (soit 9 représentants pour Val-au-Perche, 4 pour Ceton, 4 pour Bellême, et 6 pour Belforêt en Perche).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- **d'approuver** les modalités de désignation en réduisant le nombre de représentants pour les communes les plus importantes, soit 36 titulaires et suppléants en s'appuyant sur la représentation de chaque commune au sein du conseil communautaire :
10 représentants pour Val-au-Perche,

4 pour Ceton,
4 pour Bellême, et
6 pour Belforêt en Perche

	TITULAIRES EPCI		SUPPLEANTS EPCI	
1	BEREAU	Claudine	BOULAY	David
2	BOULLAY	Maurice	BUGEY	Marc
3	CAILLY	Serge	CHEMIN	Daniel
4	DESHAYES	Jean Pierre	HEROUIN	Michel
5	EL KHALEDI	Amale	KÄSER	Jacques
6	FIOCCA	Didier	LA LOUZE	Christine
7	FONTAINE	Séverine	LAUNAY	Geneviève
8	GEORGET	Martine	LAURENT	Brigitte
9	GREGORI	Patrick	LEROY	Vincent
10	JEAN	Daniel	LHERAULT	Jean Claude
11	LOISEAU	Arnaud	PAPILLON	Roger
12	MARY	Danièle	SAUVEE	Pierre
13	MENAGER	Pierre	SUZANNE	Guy
14	OBISSIER	Hélène	TESSIER	Rémy
15	SAVALE	Anthony	TRUILLET	Jacques
16	SEGOUIN	Vincent	TURMEL	Lydie
17	THIERRY	Isabelle	VOISIN	Olivier
18	THIROUARD	Sébastien	VOLLET	Guy

	TITULAIRES HORS EPCI		SUPPLEANTS HORS EPCI	
1	PECCHIOI	Pascal	LIGER	Thierry
2	RODHAIN	Patrick	LUYPAERT	Brigitte

10. Approbation des statuts du PETR du Pays du Perche Ornaïs

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche Ornaïs, réuni le 3 février dernier, a approuvé la proposition de modification de ses statuts (Voir document en annexe 3). Cette modification est une mise à jour pour prendre en compte les nouvelles intercommunalités du PETR : Cdc du Pays de Mortagne au Perche, Cdc des Collines du Perche Normand, Cdc du Cœur du Perche et Cdc des Hauts du Perche.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- **d'approuver** les nouveaux statuts du PETR du Pays du Perche Ornaïs joints en annexe.
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

11. Piscine : Fixation nouveaux tarifs

Lors de la commission « Développement des activités sportives et associatives » du 02/03/2017, il a été présenté l'organisation d'une soirée à thème à la piscine intercommunale de Ceton.

Le budget prévisionnel pour cette soirée est le suivant :

SOIRÉE AQUA-ZEN	
Dépenses	
Buffet	100,00 €
Esthéticienne (x3)	50,00 €
Professeur de yoga/sophrologie (x2)	0,00 €
Personnel piscine (x4)	0,00 €
Article publicitaire	450,00 €
Total	600,00 €
Recettes	
Nombre de places disponibles	45
Tarif unitaire	16,00 €
Total	720,00 €
Balance R/D	
Total	120,00 €
Seuil d'équilibre	
Nombre de clients	37

La commission « Développement des activités sportives et associatives » a émis un avis favorable sur l'organisation de cette soirée et l'application d'un tarif de 16 € par personne qui permettrait d'équilibrer sur une base de 37 participants.

Afin de pouvoir organiser cette soirée à thème, nécessaire à la promotion, il est demandé au Conseil de délibérer pour la fixation d'un nouveau tarif. Un tarif de 16 € par personne est proposé.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- **d'approuver** l'organisation d'une soirée « AQUA-ZEN » le vendredi 7 avril 2017 de 19h à 22h à la piscine intercommunale de Ceton
- **de fixer** le tarif unique de 16 € par personne
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes mesures concernant la mise en place de cette décision
- **de préciser** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

12. Nomination d'un représentant au TE 61

Conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Territoire Énergie Orne (Te61), autorité organisatrice de la distribution d'électricité, a mis en place une « Commission consultative Énergie de l'Orne » en décembre 2015.

L'objectif de cette commission est d'effectuer une mise en cohérence des politiques d'investissements et un échange des données entre le Te61 et les EPCI à fiscalité propre inclus dans le périmètre du Te61. Elle doit permettre aussi au Te61 d'apporter aux EPCI toute l'expertise nécessaire à l'élaboration des politiques énergétiques du territoire.

Cette commission doit être composée d'un nombre égal de délégués du Te61 et des représentants des EPCI du département de l'Orne.

Il appartient au conseil communautaire de désigner un délégué pour représenter les CDC des Collines du Perche Normand lors des prochaines commissions consultatives énergie de l'Orne.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- **de désigner M. Michel HEROUIN** comme délégué au sein du « Territoire Energie Orne » (Te61),
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes mesures concernant la mise en place de cette décision

13. Informations diverses

Prochains conseils communautaires :

Le Jeudi 13 avril 2017 à 20h30 – Salle des Fêtes de St-Germain de la Coudre

Le Jeudi 27 avril 2017 à 20h30 – La Chapelle Souëf

14. Question diverses

M. LOISEAU souhaite que la numérotation de l'ordre du jour corresponde à celui de la note de synthèse.

L'Ordre du Jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 H 15 ;

VU pour être affiché, le 27 mars 2016.

Le Président,
Serge CAILLY



Débat d'orientations budgétaires 2017

Note de couverture**PREAMBULE**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de notre collectivité, afin d'éclairer les conseillers communautaires sur le vote du budget primitif, qui se déroulera lors de la séance du Conseil Communautaire qui se tiendra le 30 Mars prochain.

Objectifs du DOB :

- Informer sur la situation financière
- Discuter des orientations budgétaires

Au cours de cette présentation, nous vous proposons d'évoquer les points suivants :

I. Scénario Economique:

A- Zone Euro	3-5
B- La France	5-7

II. Principales mesures relatives aux collectivités territoriales en 2017 8

A. Evolution des concours financiers de l'Etat au budget de fonctionnement des collectivités territoriales	8
B. Soutien à l'investissement	9
a. Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)	9
b. Maintien de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	9
c. Objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL)	9
C. Focus sur la dotation globale de fonctionnement	10
a. Les évolutions prévues	10
b. La réforme de la DGF reportée sine die	10

III. Situation de la Communauté de Communes "Les collines du Perche Normand" 11

A. Les recettes de fonctionnement	11
a. Recettes de fonctionnement globales	11
b. La fiscalité	11-12
c. Autres recettes	13
B. Les dépenses de fonctionnement	14
a. Les charges à caractère général	14
b. Charges de personnel	14
c. Autres charges de gestion courante	15
d. Charges financières	15
e. Atténuations de produits	15
C. Le personnel	16
D. Prévisions de résultats synthétiques	17
E. Section d'investissement	17
a. Etat de la dette	17
b. Projet d'investissement 2017	18-19
F. Budgets annexes :	20
G. Focus fonctionnement Piscines :	20
H. Les projets d'investissements 2018-2020	21

I - PERSPECTIVES ECONOMIQUES : Source Caisse d'Epargne – Janvier 2017

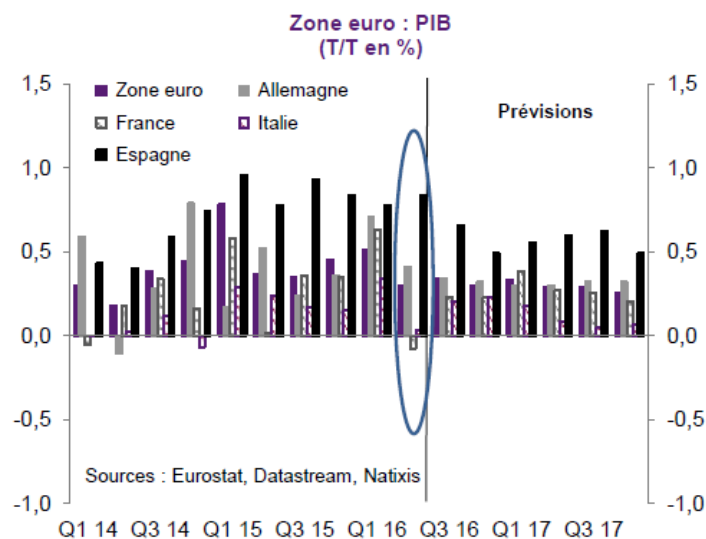
Contexte général : situation économique et sociale

Zone euro : une reprise à petite vitesse

Profitant de la faiblesse de l'euro, des taux et du prix du pétrole, l'année 2016 a bien démarré avec +0,5% de croissance en variation trimestrielle (T/T) au T1 suivi de +0,3% T/T au T2 et au T3 affichant un rythme décroissant comme en 2015. Au T1 2016, trois pays de la zone euro affichent une croissance négative (Irlande à -2,1% T/T, Luxembourg à -1,0% et Grèce à -0,2%) tandis qu'au T2, seule la France se retrouve en territoire négatif (-0,1% T/T). Malgré le ralentissement du T2 en zone euro, la croissance demeure très forte en Espagne (+0,8% au T2 et +0,7% au T3). L'Italie, quant à elle, fait face à une croissance nulle au T2 suivie de +1,3% au T3. La France s'est distinguée par un retour de la croissance, quoique faible, au T3 (+0,2% T/T).

D'après les dernières enquêtes disponibles, l'activité demeure relativement bien orientée. Cependant, le retour de l'inflation en raison d'une remontée des prix du pétrole affecterait négativement la consommation privée. Ceci s'ajoute aux incertitudes mondiales qui pourraient plus particulièrement affecter les investissements.

En effet, 2017 s'annonce non dénuée de risques politiques. Les risques les plus importants sont à attendre au Royaume Uni (Brexit), en Grèce (financement de la dette), au Portugal (difficultés fiscales), **en France (primaires et élections présidentielles en mai)** et en Allemagne (élections à l'automne).



Zone euro : PMI manufacturier

France Espagne

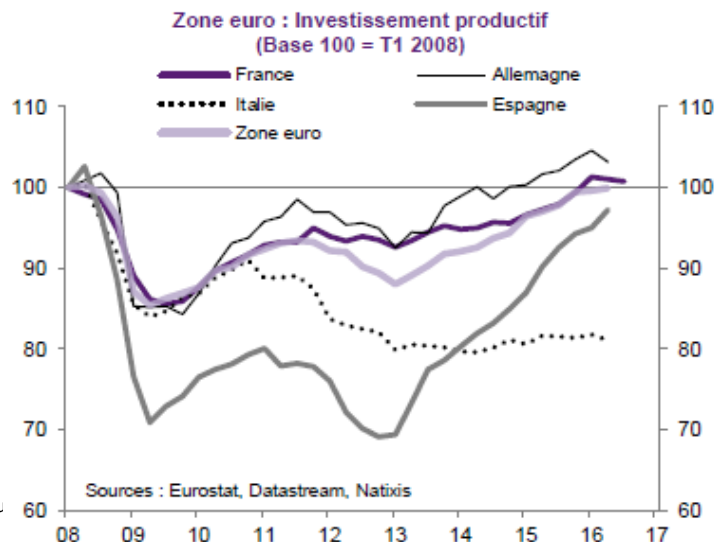
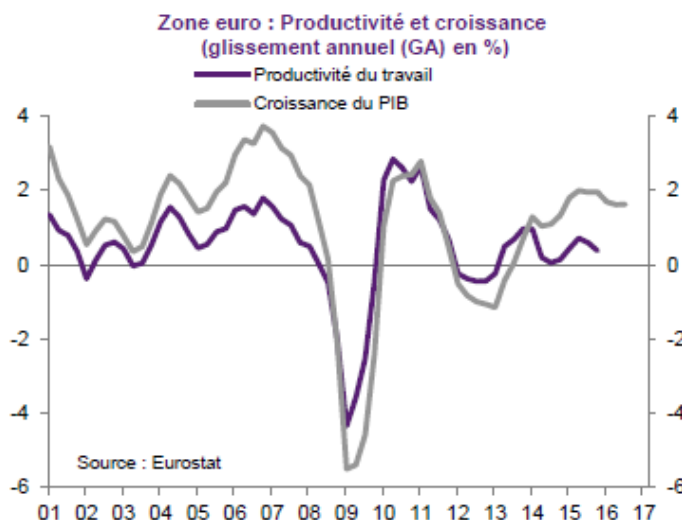
Zone euro en 2017 : une « petite » croissance

En 2017, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro, une politique monétaire encore accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne, en Italie et peut-être en France. Cependant, le retour de l'inflation va peser sur la croissance.

D'après plusieurs sources, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre +1,2% en moyenne en 2017 après +1,6% attendu en 2016. La demande intérieure devrait en rester le moteur principal, alimentée par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, qui sera moins forte que l'année dernière mais toujours nourrie par l'emploi et la hausse des salaires.

Toutefois la question est de savoir dans quelle mesure la confiance va revenir pour permettre un décollage des investissements suffisant. Cela améliorerait le potentiel de croissance qui reste faible : les gains de productivité ne progressent que modestement tandis que la population en âge de travailler décline, une tendance qui pourrait changer à l'avenir au regard des flux migratoires.

L'amélioration des perspectives de croissance de long terme nécessite une reprise dynamique de l'investissement productif et la mise en place de réformes structurelles.

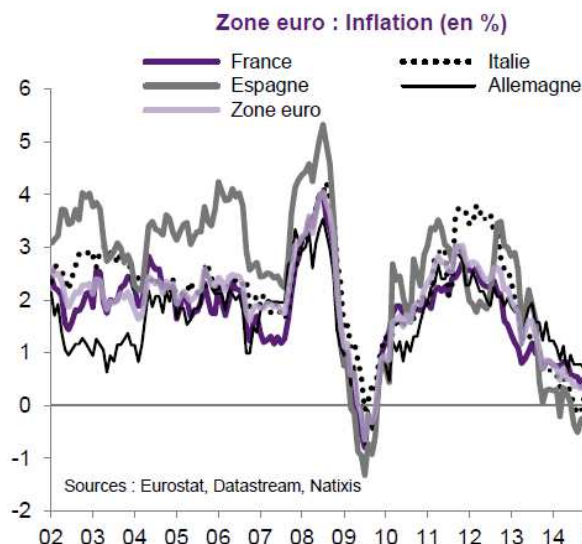


Zone euro : le retour de l'inflation

Après un début d'année 2016 en territoire négatif, l'inflation est redevenue positive en juin mais est demeurée très faible en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE et de l'extension de son programme d'assouplissement quantitatif (QE). Après avoir été nulle en moyenne en 2015, l'inflation devrait rester faible en 2016, atteignant +0,2% en moyenne (indice IPCH).

Début 2017, l'inflation va poursuivre sa remontée progressive, suivant la tendance du prix du pétrole mais aussi mécaniquement

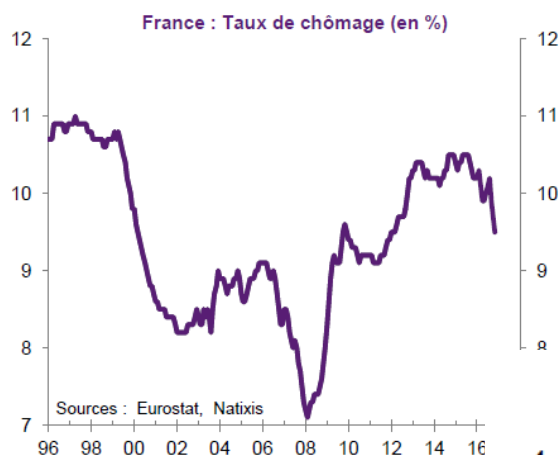
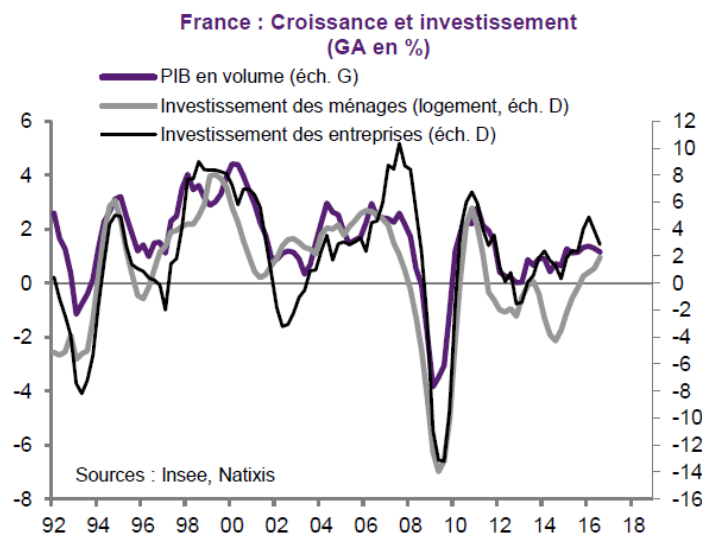
par effet de base. In fine, l'inflation en zone euro devrait rester sous la barre du +2% visé par la BCE : à +1,7% en moyenne en 2017 et à +1,4% en 2018. La croissance de l'inflation devrait progressivement affecter négativement le pouvoir d'achat.



En 2016, le programme d'assouplissement de la BCE a été étendu à l'achat d'obligations de bonne qualité de sociétés non-financières. Ce programme a aussi été étendu en durée, à décembre 2017, lors de la dernière réunion tout en étant réduit à 60 Mds d'achats par mois. Avec le retour de l'inflation et avant les élections générales allemandes d'automne, la BCE devrait trouver une fenêtre pour annoncer la réduction progressive de son programme d'achat à partir d'octobre 2017.

La croissance en France

La croissance a fait son retour en France en 2015 et se maintient en 2016. Après la pause du T2 2016 (-0,1% T/T), la croissance française est revenue au T3 (+0,2%) à un rythme toutefois nettement inférieur à celui du T1 (+0,6%) suivant ainsi un profil de croissance très similaire à 2015 et soutenu en partie par la constitution de stocks. En moyenne au T3, la consommation des ménages reste stable avec une inflation faible mais en hausse depuis mai 2016 (+0,4% en GA en octobre 2016). L'investissement des entreprises se stagne au T3 tandis que l'investissement des ménages connaît une forte hausse (+0,7% T/T) grâce à un environnement de taux d'intérêts faibles propice à l'investissement immobilier.



Au regard des indicateurs avancés, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation.

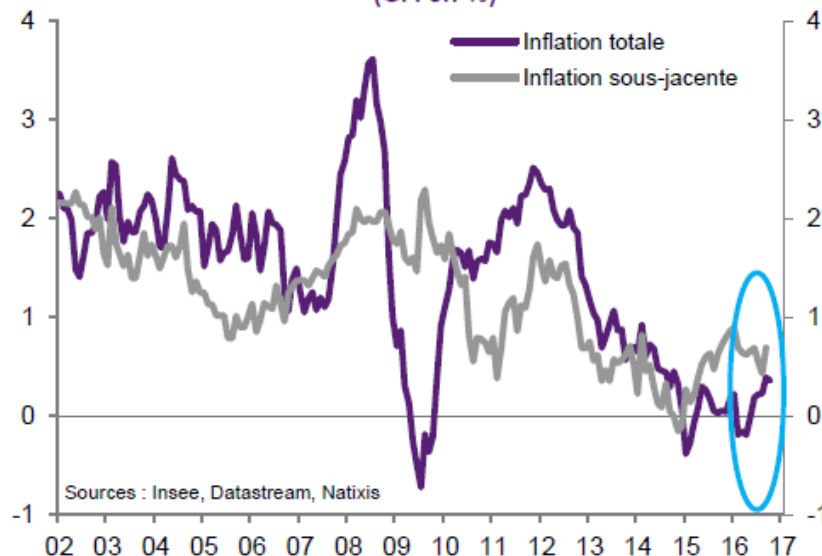
La baisse du chômage constitue un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du T3 (14,9%). Selon Eurostat, après avoir atteint un pic en août 2016 à 10,2%, le taux de chômage est en baisse continue depuis, atteignant 9,5% en novembre (non vu depuis mars 2012).

France : le retour de l'inflation

A l'instar de la zone euro, la croissance française va continuer à bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

La faiblesse de l'euro devrait s'accroître légèrement, particulièrement face au dollar qui s'apprécie (suite à l'élection de Donald Trump à la Maison Blanche notamment). Cette tendance améliore particulièrement la compétitivité des entreprises françaises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants. L'effet positif de la faiblesse de l'euro sur la croissance

France : Indice des prix à la consommation (GA en %)



devrait se maintenir voire se renforcer légèrement.

La croissance de la zone euro devrait également être plutôt favorable à la France bien que son niveau soit inchangé par rapport à 2015, car elle résulte d'une meilleure demande intérieure au sein de la zone compensant le ralentissement du commerce international.

Cependant, l'inflation, demeurée faible au long de 2016, devrait poursuivre sa reprise reflétant la hausse prévue du prix du pétrole. En moyenne, en 2016, l'inflation devrait être légèrement supérieure à celle de 2015 mais demeurer faible (+0,2% en moyenne après +0% indice IPC), pesant légèrement sur le pouvoir d'achat. L'année 2017 sera marquée une inflation plus forte (+1,4% en moyenne).

France : poursuite de la consolidation budgétaire

Au regard des dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2015 a été de 3,5% du PIB contre 3,8% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP), grâce à une croissance contenue des dépenses malgré une baisse des prélèvements obligatoires (44,7% contre 44,9% en 2014).

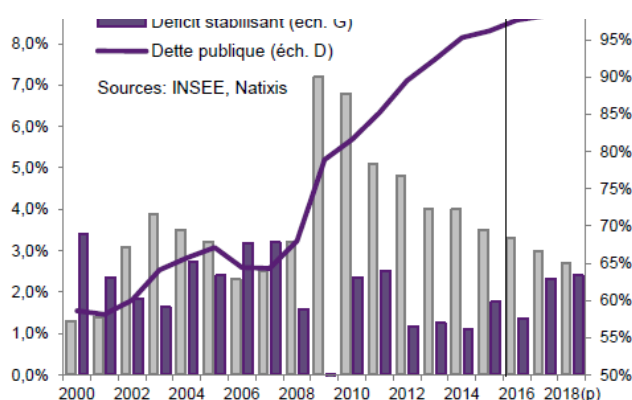
En 2016, année de campagne électorale pour les primaires présidentielles, le déficit se réduirait davantage (à -3,3% du PIB) tandis qu'un effort plus important est prévu en 2017, année des élections présidentielles et législatives (-2,7% du PIB selon le gouvernement). Finalement, le cap de ramener le déficit sous le seuil des 3% en 2017 semble jusqu'ici maintenu.

Principaux agrégats de finances publiques

En points de PIB	2015	2016	2017	2018	2019
Capacité de financement des administrations publiques	-3,5	-3,3	-2,7	-1,9	-1,2
Solde structurel des administrations publiques	-1,9	-1,6	-1,1	-0,3	0,0
<i>Etat</i>	-3,3	-3,3	-3,0	—	—
<i>Organismes d'administration centrale</i>	-0,1	-0,1	0,0	—	—
<i>Collectivités locales</i>	0,0	0,0	-0,1	—	—
<i>Administrations de sécurité sociale</i>	-0,2	0,0	0,3	—	—
Dette des administrations publiques	96,2	96,1	96,0	95,4	93,3
Taux de Prélèvements obligatoires	44,7	44,5	44,5	—	—
Ratio de dépense publique	55,5	55,0	54,6	—	—

Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous-secteurs du fait des arrondis

Source : MINEFI



II - Principales mesures relatives aux collectivités territoriales en 2017

A. Evolution des concours financiers de l'Etat au budget de fonctionnement des collectivités territoriales

Ces mesures sont issues de la Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2017 et à la Loi de Finances rectificative pour 2016 publiées au journal officiel du 29 décembre 2016.

Le contexte général de cette LFI 2017 reprend largement le triptyque qui structurait les lois de finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets :

- baisse des dotations, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales.
- soutien de l'Etat à l'investissement local. Il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local. L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.
- renforcement de la péréquation avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale finalement reportée au même titre que celle de la DGF.

En 2016, l'enveloppe des concours financiers s'est élevée à 50,242 Mds € contre 53,450 Mds€ en 2015, soit une baisse de 3,208 Mds €. Cette baisse correspond à l'effort net demandé aux collectivités territoriales pour le redressement des finances publiques. En 2017, le montant de la DGF s'élèvera à 30,86 Mds €, soit une baisse de 2,36 Mds €.

Par ailleurs, la Loi de Finances 2017 confirme la mesure de récupération de TVA pour certaines dépenses de fonctionnement, et le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, soit le remboursement d'une partie de la TVA aux collectivités territoriales) s'élève à 5,52 Mds € en 2017.

En effet, la Loi de Finances pour 2016 a étendu le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées depuis le 1er janvier 2016.

Le taux FCTVA reste par ailleurs, au niveau de celui de 2015 et 2016, soit 16,404% des dépenses TTC éligibles.

Pour 2017, le FPIC est maintenu à son niveau de 2016, soit 1 Mrd € : l'objectif d'atteindre en 2017 une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,15 Mds €) est repoussé.

B- Soutien à l'Investissement

a- Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)

Le soutien de l'Etat à l'investissement local est maintenu avec un fonds de 1 200 M€, composé de deux enveloppes :

- Dotation de soutien à l'investissement local : 600 M€. 450 M€ à destination des communes et EPCI, consacrés à de grandes priorités d'investissement et 150 M€ spécifiquement dédiés aux métropoles créées avant le 1^{er} janvier 2017.
- Enveloppe dédiée au développement des territoires ruraux : 600 M€. Elle est à destination des communes de moins de 50000 habitants et de leurs EPCI de rattachement. 216 M€ pour financer les contrats de ruralité, 384 M€ pour abonder la DETR.

Par ailleurs, il est précisé que le FSIL est cumulable avec d'autres subventions et ne peut pas être refusé au motif d'un seuil minimal d'habitants ou de coût de l'opération.

A travers ce soutien, l'objectif est de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur la section d'investissement.

b- Maintien de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR)

Les crédits de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est portée à 1 000 M€ en 2017 (816 M€ en 2016 et 2015). Pour l'Orne, 5 orientations ont été retenues : l'aménagement du territoire et services, le soutien aux activités économiques, le développement durable et l'accessibilité, la sécurité/protection et le patrimoine.

c- Objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL)

La LFI 2017 continue donc à encourager l'investissement des communes, tout en les incitant à réduire leurs dépenses de fonctionnement. Dans cette optique, un objectif d'économies a été institué par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 et se décline selon les catégories de collectivités, à partir de 2016 et revu chaque année. Pour 2017, ces objectifs sont globalement revus à la hausse.

Il est indicatif et permet à chaque collectivité de comparer l'évolution de son budget à l'objectif global d'évolution de la dépense locale.

	Objectif 2017
RÉGIONS	0,8%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,1%
DÉPARTEMENTS	2,2%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	2,6%
GROUPEMENTS A FISCALITÉ PROPRE	2,1%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,3%
COMMUNES	2,1%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,3%
Collectivités locales et leurs groupements	2%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,7%

C-Focus sur la dotation globale de fonctionnement

a. Les évolutions prévues

Les collectivités territoriales contribuent depuis 2014 à l'effort de redressement des finances publiques. Cette contribution sera répartie en 2017 comme l'an passé entre chaque catégorie de collectivités territoriales au prorata des recettes totales. Elle viendra ainsi minorer leur dotation globale de fonctionnement.

La DGF du bloc communal sera diminuée de 7,1%, soit de 2 630 millions d'euros en 2017 (2 071 millions d'euros en 2016). Cette baisse pèsera pour 725 millions d'euros sur les communes et pour 310,5 millions d'euros sur les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). Elle représente pour la contribution 2017 1,33 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités.

b- La réforme de la DGF reportée sine die

La loi de finances 2016 avait arrêté la nouvelle architecture de la DGF du bloc communal mais son entrée en vigueur n'est plus d'actualité.

Cette dernière s'articulerait autour de trois composantes :

- une dotation de base universelle (DB), calculée en fonction de la population sur la base de 75,72€/habitant,
- une dotation de ruralité (DR), pour laquelle sont éligibles les communes dont la densité de population est inférieure à 75% de la densité moyenne nationale, soit 88,5 hab/km² : 20€ en moyenne par habitant)
- et une dotation de centralité (DC) : cette dotation est destinée à prendre en compte les charges qui résultent, pour les communes centres, de l'utilisation de leurs équipements par les habitants des communes voisines – environ 15€/hab pour les territoires de 5000 hab et moins).

III – Situation de la Communauté de Communes Les Collines du Perche Normand.

Report des résultats 2016 :

Le CA 2016 dégage un résultat favorable de 668 300 € à reporter en 2017. A noter que ce résultat a été impacté par une pénalité financière de 122 000 € relative au remboursement d'un crédit de trésorerie sur le territoire historique du Val d'Huisne.

A. Les recettes de fonctionnement

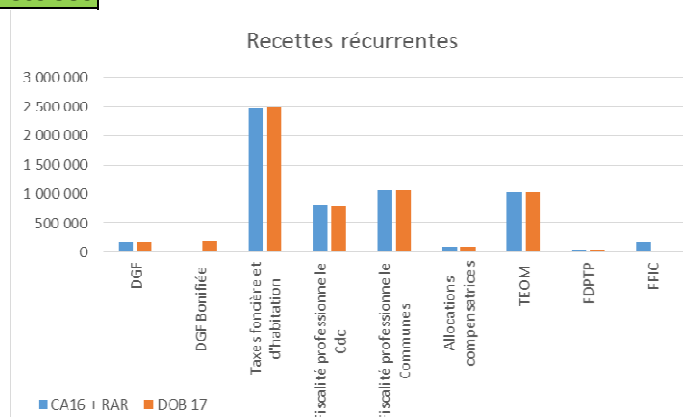
a. Les recettes de fonctionnement globales

RECETTES	Budget 2016		DOB 2017
	Alloués 2016	Réalisé 2016	
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 629 094,00	0,00	668 299,72
70 Produits du service, du domaine et ventes	203 960,00	171 206,35	159 206,00
73 Impôts et taxes	4 477 353,00	4 470 456,70	5 536 917,00
74 Dotations, subventions et participations	685 609,00	695 930,84	870 930,00
75 Autres produits de gestion courante	256 298,00	245 875,56	45 500,00
Total recettes de fonctionnement	7 252 314,00	5 583 469,45	7 280 852,72

b. La Fiscalité

L'exercice est établi sur des prévisions réalistes des recettes. Le Débat d'Orientation Budgétaire est présenté à taux de fiscalité constants :

Recettes récurrentes	CA16 + RAR	DOB 17
DGF	176 860	168 017
DGF Bonifiée	0	190 000
Taxes foncière et d'habitation	2 475 406	2 486 997
Fiscalité professionnelle Cdc	791 634	786 528
Fiscalité professionnelle Communes	1 062 263	1 062 263
Allocations compensatrices	91 595	90 565
TEOM	1 029 956	1 030 000
FDPTP	55 516	55 616
FPIC	165 018	0
TOTAL RECETTES	5 848 248	5 869 986



DGF :

La DGF prend en compte un CIF de 56 % pour un montant de DGF garanti de 95% (impact fusion).

DGF Bonifiée :

La CDC étant passée en régime FPU le 12 janvier 2017, elle devrait bénéficier d'un complément de DGF bonifié estimé à 190 000 €.

Taxes foncière et d'habitation :

La dynamique devrait rester faible pour les bases « ménages », les bases devraient néanmoins augmenter de 0.4%.

Fiscalité professionnelle CDC :

Le montant de la CVAE a été pris en compte pour 2017 et il a été prévu un montant identique pour la CFE.

Fiscalité professionnelle Communes :

Suite à la mise en place de la FPU il a été repris le montant des recettes professionnelles des communes validées par la CLECT (1 062 263 €).

Allocations compensatrices :

Il a été repris le montant 2016. L'impact de la suppression des exonérations non obligatoires sera compensé dans la ligne « taxes foncière et d'habitation ».

Fonds de péréquation de la taxe professionnelle :

Il a été repris le montant encaissé en 2016 par le deux CDC.

FPIC :

En 2016, le bloc communal de la CDC du Pays Bellêmois était de la catégorie des bénéficiaires. La CDC du Val d'Huisne était de son côté davantage contributrice. Compte tenu des fusions d'EPCI intervenues au 1^{er} janvier et du niveau favorable du potentiel fiscal de notre CDC (impact fiscalité professionnelle territoire historique du Val d'Huisne), nous ne devrions pas être bénéficiaires au titre du FPIC 2017. En conséquence la prévision de recettes est à 0 €.

TEOM :

Les montants prélevés en 2016 sur l'ensemble des communes du territoire ont été reportés pour 2017.

c. Autres recettes**Produits des services :**

Le compte 70 enregistre principalement les recettes au titre de :

- le transport à la demande et le centre de loisirs (50 000 €)
- le mini-golf, la maison du tourisme (12 000 €)
- la médiathèque (17 300 €)
- la crèche (35 500 €)
- le reversement au budget principal du salaire de l'animateur EPN (38 000 €).

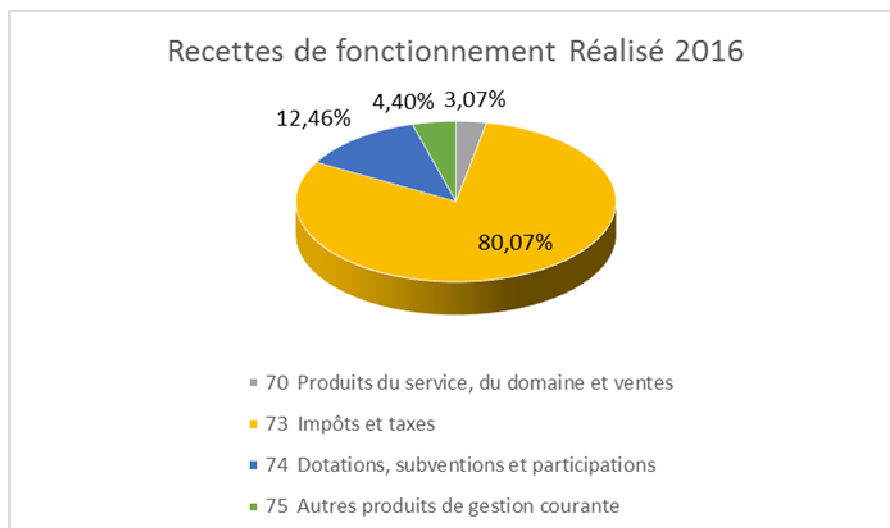
Dotations, subventions et participations :

Le compte 74 enregistre :

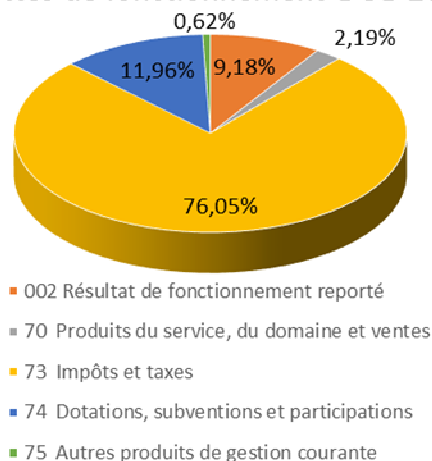
- la DGF et des allocations compensatrices (504 198 €)
- les reversements de la CAF/MSA/Périscolaire (320 000 €)
- le remboursement du TAD par le conseil départemental (8 000 €)
- les emplois d'avenir (29 000 €)

Autres produits de gestion courante :

Ce chapitre est alimenté principalement par les revenus des immeubles (45 500 €).



Recettes de fonctionnement DOB 2017



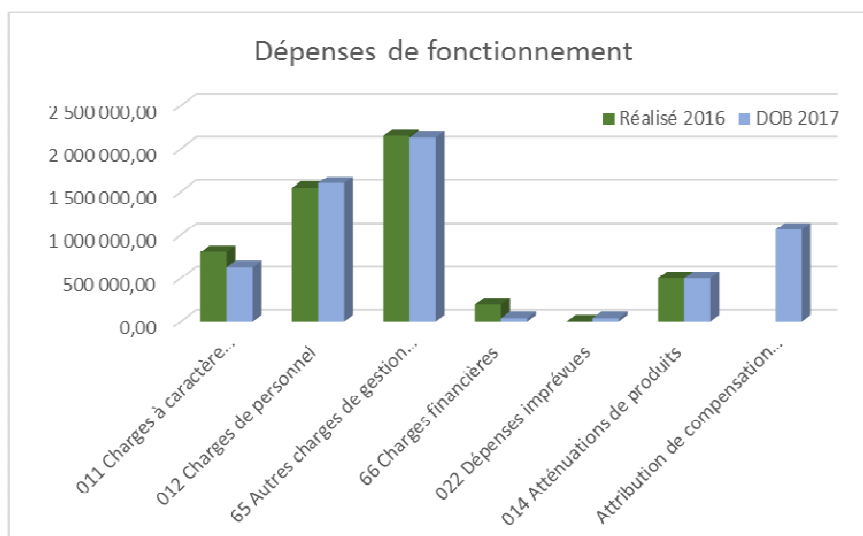
B. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES	Budget 2016		DOB 2017	DOB Impact Statuts
	Alloués 2016	Réalisé 2016		
011 Charges à caractère général	890 464,00	801 831,89	626 520,00	1 496 520,00
012 Charges de personnel	1 616 608,00	1 544 034,73	1 600 000,00	
65 Autres charges de gestion courante	2 387 630,00	2 146 937,64	2 125 438,00	
66 Charges financières	202 524,00	193 857,62	40 000,00	
022 Dépenses imprévues	43 209,00	0,00	40 000,00	
014 Atténuations de produits	500 835,00	500 776,00	500 000,00	
Attribution de compensation aux communes			1 062 263,00	192 263,00
023 Virement à la section d'investissement	1 403 966,00	0,00		
Total dépenses de fonctionnement	7 045 236,00	5 187 437,88	5 994 221,00	1 688 783,00

DOB 2017 avec prise en compte du transfert des compétences: Ecoles, gymnase du Theil et médiathèque de Bellême. Il ne s'agit que d'estimations au stade actuel, les chiffres ci-dessous devront être validés par la CLECT. Il a été pris en compte dans les dépenses les charges afférentes aux:

- Ecoles 820 000 €
- Gymnase du Theil..... 20.000 €
- Médiathèque de Bellême: 30.000 €

En contrepartie de ces dépenses supplémentaires que supportera la CDC, nous avons réduit les allocations de compensation pour les communes concernées par ces transferts de compétences.



a. Charges à caractère général :

Pour 2017, il a été pris en compte le transfert des dépenses de voirie en investissement pour 115 000 € et une diminution des charges de fonctionnement pour 30 000 € (location et charge de l'ancien siège de la CDC du Pays Bellémois).

b. Charges de personnel

Il a été pris en compte pour les charges de personnel pour l'année 2017 :

- L'impact d'un directeur général des services en moins (- 30 000 €)

Les décisions du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen, dans les deux mois de leur publication.

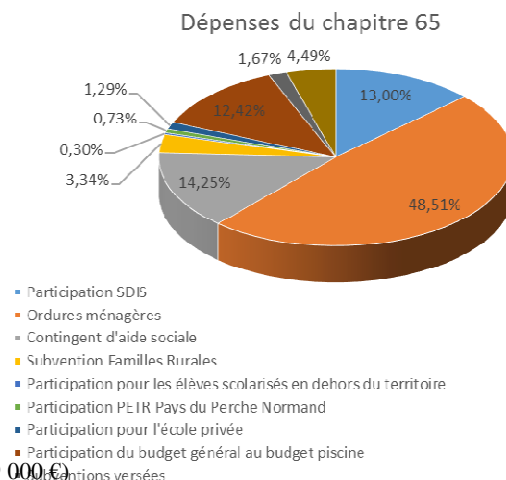
- L'impact du remplacement de la comptable de la CDC du Val d'Huisne (- 5 000 €)
- L'impact du remplacement de l'agent en charge de la voirie, des fournitures (- 12 000 €)
- L'impact de la revalorisation du point d'indice pour 0.4%
- Le recrutement d'un chargé de mission développement du territoire pour une durée de 6 mois (+ 20 000 €)
- L'impact des évolutions de carrière des agents.

Il est donc proposé pour l'année 2017 un budget de charges de personnel d'un montant de 1 600 000 €.

c. Autres charges de gestion courante :

Le compte 65 comprend principalement :

- La participation au SDIS (272 336.79 €)
- Les ordures ménagères (1 016 016 €)
- Le contingent d'aide sociale (298 360 €)
- La subvention à l'association Famille Rurale (70 000 €)
- Les participations pour les élèves scolarisés en dehors du territoire (6 300 €)
- La participation au PETR du Pays du Perche Normand (15 200 €)
- La participation pour l'école privée (27 000 €)
- La participation du budget général au budget piscine (260 000 €)
- Les subventions versées (35 000 €)
- Les indemnités des élus (94 024 €)



Il est à noter une baisse des charges qui s'explique par :

- La diminution de l'enveloppe du contingent d'aide sociale (-49 000 €)
- La diminution de la participation du budget général au budget piscine de Ceton (-10 000 €)
- La diminution des admissions en non-valeur (-12 000 €)

d. Charges financières

Les intérêts de la dette du budget général pour l'année 2017 seront de 31 006.96 €, il a été prévu 40 000€ dans le cadre de nouveaux emprunts pour les investissements 2017 (pôle de santé).

Objet de la dette	Année	Taux	Capital départ	Intérêts
Réhabilitation d'une maison de St Germain de la Coudre	1998	1,55	23 862,63	203,71
Réhabilitation Logement Ceton	1998	1,55	41 691,45	355,92
Crèche Halte-Garderie - Bellême	2002	4,63	104 000,00	463,50
Pôle Administratif du Theil	2002	5,30	213 500,00	407,61
ZA Igé	2003	4,30	26 781,00	195,40
Maison des associations - Sérigny	2004	5,23	157 000,00	1 804,16
Réhabilitation Gymnase - Bellême	2007	4,45	590 000,00	19 469,65
Reprise emprunt Bâtiment scolaire le Gué	2007	5,55	65 776,59	566,69
Reprise emprunt Bâtiment scolaire Igé	2007	4,95	46 357,59	37,26
Emprunt Projet divers	2008	0,00	1 000 000,00	0,00
Emprunt MDA / Gymnase	2009	4,48	127 400,00	2 184,44
Maison de la petite enfance - Le Theil	2009	2,00	150 000,00	1 271,70
Achat terrain Sérigny	2013	3,24	100 000,00	2 106,43
Cabinet Médicaux le Theil	2016	1,30	167 000,00	1 940,49
TOTAL			2 813 369,26	31 006,96

e. Atténuations de produits

Le chapitre 014 correspond au prélèvement du FNGIR pour 401 327 € (montant 2016) et prélèvement du FPIC pour un montant de 98 673 € (montant 2016).

C. Le personnel



ETAT du PERSONNEL

GRADE	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS sur EMPLOIS BUDGETAIRES	
		TC	TNC	TITULAIRE	NON TITULAIRE
Adjoint Administratif	C	2	3	4	1
Adjoint d'Animation	C	1		1	
Adjoint du Patrimoine 1ère classe	C	2	1	3	
Adjoint Technique	C	7	12	9	10
Adjoint Technique Principal 2è classe	C		1	1	
Agent Spécialisé Principal 2è classe Ecoles Maternelles	C	1	1	2	
Auxiliaire de Puériculture	C	1		1	
Auxiliaire de Puériculture Principal 2è classe	C	2		2	
Assistant Conservation Patrimoine & Bibliothèque	B	1		1	
Educateur APS Principal 2è classe	B	1		1	
Educateur Jeunes Enfants	B	1	1		2
Educateur Principal Jeunes Enfants	B	1		1	
Maître Nageur Sauveteur	B	2			2
Rédacteur	B	3		3	
Technicien	B	1			1
Attaché	A	4			4
		30	19	29	20
Contrats Aidés		3	2		
EFFECTIFS TOTAL		54			

D. Prévisions de résultats synthétiques

L'endettement du budget principal prend en compte un nouveau crédit de 1 200 000 € nécessaire pour financer les investissements envisagés (voir tableau des investissements).

L'endettement des budgets annexes tient compte d'un financement complémentaire d'un million nécessaire pour financer les projets économiques envisagés.

	2015	2016	2017
CAF Brute	641 645 €	468 447 €	633 332 €
Incidence Voirie Val d'Huisne	125 400 €	115 000 €	/
Incidence Pénalités	0 €	122 000 €	/
CAF Brute corrigée	767 045 €	705 447 €	633 332 €
Remboursements d'emprunts	183 722 €	883 144 €	220 000 €
CAF Nette	583 323 €	- 177 697 €	413 332 €
CAC (1)	0,92	1,07	0,93
Endettement Budget principal	2 387 877 €	1 504 733 €	2 500 000 €
Endettement Budgets Annexes	909 766 €	1 278 626 €	2 133 785 €

(1) Capacité d'Autofinancement Courant: Charges réelles + RBT Dettes / Recettes Réelles
= Capacité de la CDC à financer ses investissements

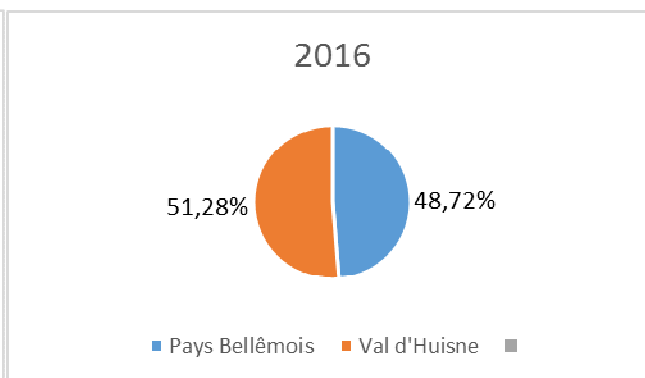
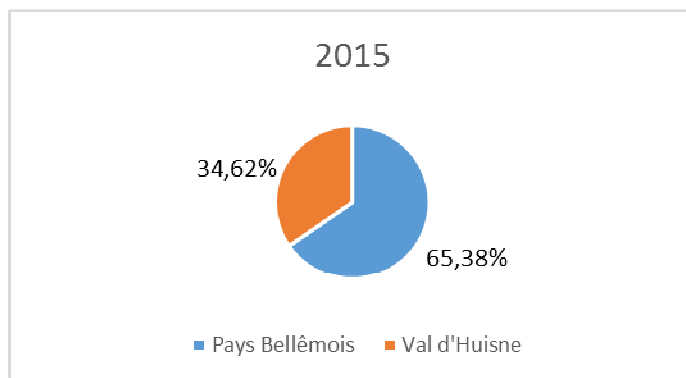
E. Section d'investissement
a. Etat de la dette

ETAT DE LA DETTE BUDGET GENERAL - CDC DES COLLINES DU PERCHE NORMAND AU 01/01/2017								
Objet de la dette	Année	Taux	Capital départ	Capital restant du au 01/01/2017	Capital	Intérêts	Annuité	Terme
Réhabilitation d'une maison de St Germain de la Coudre	1998	1,55	23 862,63	12 142,29	961,33	203,71	1 165,04	2030
Réhabilitation Logement Ceton	1998	1,55	41 691,45	22 962,42	1 649,66	355,92	2 005,58	2030
Crèche Halte-Garderie - Bellême	2002	4,63	104 000,00	9 305,23	9 305,23	463,50	9 768,73	2017
Pôle Administratif du Theil	2002	5,30	213 500,00	15 307,19	15 307,19	407,61	15 714,80	2017
ZA Igé	2003	4,30	26 781,00	4 544,18	2 224,23	195,40	2 419,63	2018
Maison des associations - Sérigny	2004	5,23	157 000,00	39 163,28	12 547,18	1 804,16	14 351,34	2019
Réhabilitation Gymnase - Bellême	2007	4,45	590 000,00	444 943,19	19 978,43	19 469,65	39 448,08	2032
Reprise emprunt Bâtiment scolaire le Gué	2007	5,55	65 776,59	12 883,18	7 209,47	566,69	7 776,16	2018
Reprise emprunt Bâtiment scolaire Igé	2007	4,95	46 357,59	3 011,30	3 011,30	37,26	3 048,56	2017
Emprunt Projet divers	2008	0,00	1 000 000,00	600 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	2028
Emprunt MDA / Gymnase	2009	4,48	127 400,00	53 068,94	11 598,40	2 184,44	13 782,84	2021
Maison de la petite enfance - Le Theil	2009	2,00	150 000,00	63 585,17	15 427,28	1 271,70	16 698,98	2020
Achat terrain Sérigny	2013	3,24	100 000,00	68 604,33	9 641,01	2 106,43	11 747,44	2023
Cabinet Médicaux le Theil	2016	1,30	167 000,00	155 212,96	15 895,59	1 940,49	17 836,08	2026
TOTAL			2 813 369,26	1 504 733,66	174 756,30	31 006,96	205 763,26	

b. Projets d'investissements 2017

Les budgets d'investissement hors RAR des deux anciennes structures ont représenté respectivement :

Budget Général	Pays Bellêmeois	Val d'Huisne	Collines du Perche
2015	340 000 €	180 000 €	520 000 €
2016	380 000 €	400 000 €	780 000 €
Prévisions 2017			1 712 650 €



Les principaux axes d'investissements sur 2017 concernent :

- 1) La santé : 680 000 €
- 2) L'économie : 1 100 000 €
- 3) Ecoles :

Il est proposé également, compte tenu du transfert de la compétence scolaire, la mise à niveau du parc informatique / bureautique pour l'ensemble des écoles du territoire. Cet investissement est estimé à 100 000 € dans la proposition de budget.

Les investissements programmés et ceux nécessaires pour sécurisation des sites sont inscrits pour 100 000€.

Les écoles feront l'objet d'une étude de rénovation globale par les différentes commissions en 2017, afin de permettre un véritable programme d'investissements à planifier sur les deux-trois prochaines années.

Les investissements 2017 sont détaillés ci-dessous :

Projet d'investissement 2017 - Budget Général			
		Coûts Prévisionnels TTC	Observations
Voirie	Enveloppe Globale	300 000 €	Rappel 2016 : 280 000 € réalisé
	Autres Projets à valider :		
	ZA la Bruyère (le Theil)	100 000 €	
	Ouvrages d'arts - Le Theil et St Hilaire	80 000 €	Ces projets devront être analysés par la commission voirie / travaux avant d'être validés
	Rue des Bouteillers - St Germain	60 000 €	
	Za du Collège / Bellême	40 000 €	Création d'une liaison entre les deux ZA
	Total voirie	580 000 €	
Santé	Pôle de santé Multi-sites	600 000 €	PSLA le Theil, St Germain et Ceton, coût global 1 300 000 € HT net subvention: 600 000 €
	Maison de santé	80 000 €	Réalisation du Parking de la maison de santé de Bellême
	Total santé	680 000 €	
Équipements sportifs	Gymnase Bellême	15 000 €	Ouverture couloir + enrobé parking
	Maison des associations	30 000 €	Enrobé parking
	Local Pétanque	3 000 €	Bardage du bâtiment + reprise pignons
	Fonds de Concours aux Communes pour petits équipements	40 000 €	Appareils extérieurs de musculation ou aires de jeux
	Terrain de foot	1 650 €	Bellême: Achat de brosses pour sol 250 € / Peinture des buts 300 € // Igé : Intallation projecteur local chaufferie 300 € // St Martin du Vieux Bellême : Remise aux normes compteurs électrique 800 €
	Total équipements sportifs	89 650 €	
Services à la Population	Multi-accueil - Le Theil	8 000 €	Demande de financement CAF en cours
	Multi-accueil - Bellême		
	Accueil de loisirs		
	RAMPE et LAEP		
	Ecoles : Informatique / Bureautique	100 000 €	Mise à niveau de toutes les écoles en matière de bureautique / informatique
	Ecoles : Autres investissements (dont sécurité)	100 000 €	
	Sous total écoles	200 000 €	
	Total services à la population	208 000 €	
Tourisme et communication	Tourisme	63 000 €	Travaux d'électricité office de tourisme 4000 €, rando-jeu 6000 €, bornes Ceton et Theil 37 000 €, balisage vélo 14 000 €, valorisation du patrimoine Perrière et Bellême 2000 €. Pour les rando-jeux et les bornes 80% de subvention Leader sont possibles.
	Communication	8 000 €	
	Médiathèque - Ludothèque	4 000 €	Sécurisation informatique et peinture ludothèque
	Total tourisme et communication	75 000 €	
Administration Générale	Siège Cdc - 2 Voitures électriques	25 000 €	
	Petits Travaux	5 000 €	
	Total administration générale	30 000 €	
PLUI - Rivières	PLUI	30 000 €	Prise en compte du début d'un PLU sur le territoire historique du Val d'Huisne
	Rivières	20 000 €	Subvention Agence de l'eau 80%
	Total PLUI - Rivières	50 000 €	
Total général		1 712 650 €	

F. Budgets annexes :

Le montant des investissements prévus sur les budgets annexes s'élève à 1 149 000 €. Ces investissements concernent principalement le secteur économique.

Projet d'investissement 2017 - Budgets Annexes			
		Prévisionnels TTC	Observations
BA - Location Bâtiment ZA Igé CGR			Pas d'investissement particulier à prévoir, renégociation à envisager du contrat de crédit-bail.
BA - Imprimerie Bellémoise			
BA - Bâtiments d'activités	Planète Mat	400 000 €	Opérations de portage, aujourd'hui validées pour Planète Mat et Ateliers Relais et en attente pour Coudray. Les opérations Nicole et Boulangeire d'Igé n'appellent pas de remarques particulières.
	Coudray	200 000 €	
	Ateliers Relais	250 000 €	
	Total	850 000 €	
BA - Pépinière d'entreprise	Rachat Bâtiment	119 000 €	Rachat Bâtiment à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (111 000€) + financement Tiers Lieu hauteur de 8 000€ (hors impact subventions 80%).
BA - ZA d'Igé			Il nous appartiendra d'essayer de commercialiser les terrains restant pour 46 000€.
BA - Lots intercommunaux d'activités			Le stock de 381 546 € devrait diminuer par la cession du terrain à l'entreprise LHERMITE pour 185 000 €. Les parcelles faisant l'objet de portage et ateliers relais seront transférés au budget bâtiment d'activités
BA - SPANC			Les budgets SPANC sont désormais fusionnés.
BA - ZA la Bruyère			Il nous appartiendra d'essayer de commercialiser le terrain restant pour 17 359,20€.
BA - ZA de Mâle Les Boulaies	Atelier Relais	150 000 €	Le stock de terrain représente 475 000 €. Il est prévu une opération d'atelier relais à hauteur de 150 000 €.
BA - Atelier Mousset			Clôture du budget annexe en 2017 - Fin du Crédit-Bail avril 2017.
BA - Tête Noire			Pas d'investissement particulier à prévoir, il est rappelé que le bâtiment, propriété de la Cdc est en vente.
BA - Piscine	Piscine de Bellême	20 000 €	Remplacement margelles et signalétique
	Piscine de Ceton	10 000 €	Investissements courants
	Total	30 000 €	
	Total général	1 149 000 €	

Les investissements des budgets annexes seront financés par emprunts.

G. Focus fonctionnement Piscines :

La contribution 2017 du budget général au budget piscine est 260 000 € dont 210 000 € pour Ceton et 50 000 € pour Bellême.

Piscines					
Section	Sens	Chapitre	BP 2017 Bellême	BP 2017 Ceton	Total BP 2017
F	D		65 000,00	244 000,00	309 000,00
F	D	011 - Charges à caractère général	38 000,00	82 000,00	120 000,00
F	D	012 - Charges de personnel	25 000,00	160 000,00	185 000,00
F	D	022- Dépenses imprévues	2 000,00	2 000,00	4 000,00
F	R		65 000,00	244 000,00	309 000,00
F	R	70 - Produits des services et du domaine	15 000,00	34 000,00	49 000,00
F	R	74 - dotations et participations	50 000,00	210 000,00	260 000,00

H. Les projets d'investissements 2018-2020

Les projets d'investissements 2018-2020 pourront être axés sur :

- le plan de rénovation des écoles (y compris rénovation thermique)
- un programme d'accessibilité à établir
- le plan de contractualisation avec l'Etat et la Région. A ce titre, les projets à inscrire dans ces contrats devront être discutés préalablement en réunion des maires (ex : gymnase du Theil, la modernisation de la piscine de Bellême, Usine Abadie, Extension de la Croix Verte à Sérigny, ...).

Il est envisagé de réunir en juin le Conseil communautaire sur les orientations stratégiques 2018-2020.

